

DELIBERATION

Proposition d'inscription d'une question supplémentaire relative à la modification du plan de stationnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

A l'ouverture de la séance, M. Edouard LEVEAU, Maire expose que l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal appelle l'examen de 51 questions et propose d'ajouter une question supplémentaire à cet ordre du jour.

La question proposée porte sur la modification de la tarification sur l'extension du stationnement payant sur voirie en centre-ville à proximité du centre balnéaire telle qu'arrêtée par délibération du 8 février dernier.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** de porter cette question à l'ordre du jour de sa séance en point n°52 par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER et groupe communiste)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programme d’actions –
2^{ème} phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est réuni le 19 juin 2007 pour examiner les nouvelles propositions d'actions de la programmation pluriannuelle (cf. fiches ci-après) : « Nouveau décor collectif » et « Evaluation du relogement des immeubles Rollon et Duguay Trouin ».

Des difficultés d'insertion socio-professionnelle et des besoins de réhabilitation du bâti ont été repérés à la Cité Million (composée de deux immeubles principaux – Alsace et Lorraine – dans le quartier de Janval). Sodineuf Habitat Normand et la Ville souhaitent mener une réflexion sur un projet de territoire social et urbain avec l'ensemble des acteurs locaux concernés et mettre en place une première action, Nouveau décor collectif (action expérimentée aux Bruyères en 2005). L'objectif est de mobiliser les habitants éloignés de l'emploi pour réaliser la remise en état de leurs immeubles. Pendant les 13 semaines de travaux, un suivi individualisé sera assuré par Relais Emploi Service, chargé du recrutement des dix personnes. Forjecnor 2000 mettra à disposition un moniteur de travaux qui sera chargé du suivi technique du chantier.

Cette année, une évaluation du relogement des immeubles Rollon (démolis en janvier 2006) et Duguay Trouin (les 18 derniers ménages seront prochainement relogés) doit être réalisée. L'objectif est de capitaliser l'expérience acquise pour les prochaines opérations à conduire. Deux personnes seront missionnées pour mener des entretiens au domicile des ménages et en faire l'analyse, sous la responsabilité d'un comité de suivi associant l'ensemble des partenaires concernés.

Enfin, dans le cadre de l'action « Intégration des personnes d'origine étrangère » (validée par le comité de pilotage du 26 mars 2007), il est prévu de solliciter l'intervention d'une formatrice de la Ligue de l'enseignement de Seine-Maritime pour organiser des cours de français et divers ateliers. Cette prestation vise l'apprentissage des bases de la langue française et l'acquisition de connaissances sur le pays d'accueil (les droits et devoirs des citoyens, les institutions, la culture...).

Conformément aux avis formulés par le comité de pilotage du CUCS, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la deuxième phase de programmation du CUCS,
- d'attribuer les subventions suivantes : 5 000 € à Forjecnor 2000 et 25 000 € à Relais Emploi Service pour l'action « Nouveau décor collectif » et 5 355 € à la Ligue de l'enseignement de Seine-Maritime pour l'action « Intégration des personnes d'origine étrangère ».
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les porteurs de projets.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Délégation de service public – Centres de loisirs – Rapport 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) assure l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de Dieppe depuis septembre 2003. Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport 2006 comprenant notamment un compte-rendu d'activités et un compte de résultat a été remis.

L'action pédagogique

Les centres de loisirs proposent des services répondant à des besoins d'accueil et de garde des familles et ont pour mission de proposer aux enfants un programme d'activités variées dans un cadre ludique et éducatif. Les animations tiennent compte de la demande des enfants en matière de loisirs, tout en proposant un grand nombre d'activités de découverte et d'initiation. Elles sont adaptées à l'âge des enfants et à leurs possibilités physiques et intellectuelles et doivent susciter la curiosité de l'enfant et le valoriser. La vie au sein d'une collectivité impose un certain nombre de règles que les enfants doivent intégrer dès leur plus jeune âge pour favoriser la socialisation.

En 2006, plusieurs thèmes ont été développés, notamment, l'expression artistique (l'art africain, le cirque), la prévention routière, la citoyenneté. Les activités ludiques et d'expression contribuent à l'éveil culturel de l'enfant et favorisent l'acquisition de connaissances nouvelles. La pratique d'activités manuelles et créatives participe également au développement psychomoteur de l'enfant, de son imagination et de son « besoin de production ».

Les activités physiques et sportives sont tout autant plébiscitées par les jeunes ; elles ont un intérêt pédagogique particulier. Leur pratique permet d'aborder des sujets éducatifs fondamentaux : l'hygiène de vie, le respect des règles et de l'autre (partenaire ou adversaire), la confrontation avec la victoire ou la défaite, la peur d'un obstacle et l'entraide, ...

Les structures

Implantés dans les différents quartiers de la ville, les centres de loisirs maternels (3 - 6 ans) et primaires (6 - 12 ans) ont fonctionné les mercredis et pendant les vacances scolaires, à l'exception des congés scolaires de Noël. Les centres sont installés principalement dans des locaux scolaires mis à disposition par la Ville de Dieppe, ces structures étant particulièrement bien adaptées pour l'accueil d'enfants. D'autres équipements municipaux ont été utilisés, en particulier le centre de Puits et les infrastructures sportives et culturelles ainsi que les locaux administratifs situés Impasse du Jeu de Paume. Pour faciliter l'accès aux centres, des accueils échelonnés et des ramassages en car sont proposés aux familles dans les quartiers du Pollet, de Janval, du Val Druel et de Neuville.

Un centre maternel situé à Janval (ex-école Boudier) était ouvert le mercredi ; trois l'ont été aux vacances (en centre ville, à Janval et à Neuville). L'ouverture d'un centre supplémentaire est nécessaire en juillet. Un accueil était proposé dans les locaux de l'école Sonia Delaunay afin de transporter les enfants vers le site Boudier. La réouverture d'un centre au Val Druel est souhaitée par certaines familles ; elle permettrait aussi de soulager le centre Boudier qui arrive à saturation l'été.

En ce qui concerne les centres primaires, quatre sites (dont un en journée complète) ont fonctionné le mercredi et aux vacances scolaires. Comme en 2005, des mini-camps à dominante sportive ont été organisés à la base de loisirs « Varenne plein air ». Le centre, ouvert à la journée, à l'école Desceliers, continue de fonctionner de manière très satisfaisante. Pour répondre à la hausse de fréquentation en juillet, un second accueil a été ouvert à l'école Sévigné.

Après un démarrage difficile, le centre implanté à l'annexe Camille Claudel au Val Druel a vu sa fréquentation progresser tout au long de l'année. Pour répondre aux besoins particuliers exprimés par les enfants et leurs familles et intégrer le fonctionnement du centre dans la vie du quartier, un travail spécifique a été mené. Des activités avec les parents sont ainsi proposées.

Cette année, le centre situé dans les locaux Boudier a accueilli des enfants de 3 à 12 ans du quartier de Janval et des Bruyères. Cette initiative a été appréciée par les parents et a induit une modification sensible de la fréquentation, surtout l'été. Des aménagements, notamment pour les repas, devront être effectués afin de répondre à certains problèmes liés au nombre relativement important d'enfants sur le site.

Sur le plateau de Neuville, le CLSH « jeune » est implanté dans les locaux de l'école Jacques Prévert et au centre de Puy aux vacances d'été. La fréquentation durant l'année 2006 reste en progression mais la capacité d'accueil maximale n'est pas encore atteinte.

La fréquentation

Durant l'année 2006, 856 enfants issus de 529 familles ont été inscrits aux centres de loisirs et 19 890 journées-enfants ont été réalisées (contre 19 850 en 2005). Hormis en période estivale, la fréquentation a légèrement progressé par rapport à l'an dernier. 840 journées - enfants ont été réalisées en mini-camps.

Les familles ont besoin d'être régulièrement informées des activités des centres de loisirs. Aussi, avant chaque session, une communication est diffusée par voie de presse, par l'intermédiaire des écoles et depuis peu par des courriers personnalisés.

En complément, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des familles tout au long de l'été afin d'évaluer les actions et d'apporter d'éventuelles modifications.

L'organisation du personnel

Les centres ont été agréés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Protection Maternelle et Infantile. Les conditions de qualification (Brevet l'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'Animateur, BAFD et BAFA) ont été satisfaites. Le taux d'encadrement était sensiblement supérieur aux dispositions réglementaires. Les équipes d'animations sont constituées avec un taux d'encadrement prévisionnel d'un animateur pour huit enfants en centre maternel et un pour dix en primaire. L'équipe permanente en charge du fonctionnement des centres de loisirs est composée de huit personnes. Deux nouveaux directeurs sont venus compléter les équipes en cours d'année. Les effectifs peuvent atteindre 60 personnes l'été.

En 2006, l'IFAC a formé trois directeurs (stage de base BAFD) et cinq animateurs (stage de base et de perfectionnement BAFA). Les personnels vacataires effectuent pour la plupart leur stage pratique. Plusieurs d'entr'eux ont intégré les équipes d'animation.

Le bilan financier

Le total des charges s'élève à 564 330 €. Les frais de personnel (avec les taxes sur salaire) représentent 46,4 % des dépenses. La participation des usagers et de la CAF s'élève à 113 804 €. Pour l'année 2006, la Ville de Dieppe a versé à ce jour une subvention totale de 401 165 €. Le coût moyen de la journée-enfant s'élève à 28,37 €.

Des dépenses supplémentaires de transport ont été engagées pour les activités, notamment des stages sportifs. L'augmentation des frais de transport est liée à la mise en place d'un ramassage en car pour les enfants du Pollet et de Neuville. Les frais de personnel sont également en hausse en raison de la création d'un poste de coordinateur des centres d'été et du recrutement d'animateurs pour l'accueil croissant d'enfants handicapés. Le résultat comptable laisse apparaître un déficit de 7438 euros.

Pour le financement de certains centres, la Ville de Dieppe bénéficie de prestations de service de la CAF dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre.

Tarifs (en euros) :

Tranches	Demi-journée	Journée	Mini-camps (5 j)
1	1	1,3	26,5
2	1,5	2	30
3	1,5	3	35
4	2	4	40
5	3	5,5	42,5
6	4,5	8,5	62,5
7	5,5	11,5	77,5

Ce rapport annuel a été examiné le 26 juin dernier par la commission consultative des services publics locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport 2006 produit par l'IFAC pour la gestion des centres de loisirs de la Ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet Educatif Local – Programmation 2007/2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que chaque année, depuis 2004, la Ville de Dieppe et ses partenaires institutionnels (services de l'Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe) élaborent une programmation d'actions pour les dispositifs du Projet Educatif Local : Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Educatif Local (CEL), Ticket sport, Contrat Temps Libre (CTL), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et Projet Local de Réussite Educative (PLRE). Les projets des opérateurs locaux ont été examinés par les services compétents conformément aux procédures de chaque dispositif et lors d'une réunion de concertation associant tous les partenaires institutionnels.

L'opération VVV, qui a été intégrée au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 11 à 25 ans qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités sportives et culturelles dans un but social, préventif et éducatif. La DRDJS soutient également des actions mises en œuvre dans le cadre du PEL. Elle subventionne prioritairement des actions en faveur des 11 à 17 ans, sur le temps extra-scolaire. Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche pour permettre aux enfants de plus de 6 ans de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Pour l'année scolaire 2007/2008, les vacances d'été, de la Toussaint, de Noël, de février et de Printemps sont concernées.

La DRAC, dans la continuité du Contrat Educatif Local et dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau dispositif – le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle – soutient les actions initiées les années précédentes. En ce qui concerne le Contrat Temps Libre, le schéma de développement 2005 / 2007 porte sur une aide aux départs en vacances et à la pratique d'activités socio-éducatives, chez les enfants ne participant pas spontanément aux activités existantes. Le Contrat Enfance Jeunesse (0-18 ans) succèdera dès 2008 au CTL (6-18 ans) et au contrat enfance (0-6 ans).

Il a été convenu avec les partenaires institutionnels concernés de mettre en place la présente programmation 2007 / 2008 et de la compléter, si nécessaire, en cours d'année lors de l'élaboration des nouveaux dispositifs précités. Il est proposé de verser aux associations une première somme correspondant au besoin de financement de la période juillet-décembre 2007 (dès la co-signature des conventions). En 2008, un second versement sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Conformément aux avis formulés par les comités techniques et le comité de pilotage du CUCS, il est proposé au Conseil Municipal :

- de déposer de nouveaux projets au titre du Projet Educatif Local, du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle, de Ticket sports et de Ville Vie Vacances,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les services de l'Etat, l'ACsé, le Conseil Général de la Seine-Maritime et la CAF de Dieppe, et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville,
- d'approuver la programmation « Projet Educatif Local » 2007/2008,

- d'attribuer les subventions telles que détaillées dans le tableau en votre possession,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Mme OUVRY et M. GIESE ne participent pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention d'objectif Ville de Dieppe/Association Oxygène

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'association Oxygène, née de la fusion des associations Centre Social et Bel Air de Neuville-lès-Dieppe, a bénéficié d'un dispositif spécifique et temporaire décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2007.

Afin de permettre à la Ville de continuer à soutenir financièrement l'association, il convient d'arrêter un montant définitif de subvention pour l'année 2007 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectif et de partenariat pour les années 2007 et 2008.

Une analyse de la demande a pu être menée dans des délais très brefs qui démontre un budget en diminution de 62 000 € par rapport à l'année 2006, après consolidation des comptes. Le budget prévisionnel 2007 est donc arrêté au montant de 684 840 €

La participation de la Ville visant à couvrir ces dépenses est sollicitée comme suit :

- pour le secteur administration, accueil et entretien : 83 690 €
- pour la halte-jeux/mini-crèche : 43 450 €
- pour l'animation globale : 73 310 €, correspondant à trois sous-secteurs (enfance, hors Contrat local d'accompagnement scolaire déjà financé, 11 650 €; jeunesse, au travers des initiatives jeunes et des soirées hebdomadaires 34 060 €; animations familiales et de quartier 27 600 €)
- pour l'insertion, les financements versés par le Conseil Général de Seine-Maritime et par le Contrat urbain de cohésion sociale couvrent l'intégralité des dépenses prévisionnelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'association Oxygène une subvention définitive de 200 450 € pour l'année 2007, identique au cumul des sommes versées aux associations Bel Air et Centre Social au titre de l'année précédente,
- d'abonder pour cela d'un montant de 43 450 € la somme déjà inscrite au budget municipal,
- d'effectuer les réaffectations de crédits rendues nécessaires par cet abondement,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'objectif et de partenariat pour les années 2007 et 2008 avec Oxygène,
- de relever dans la convention à venir l'apport en prestations – essentiellement en termes immobiliers – fourni par la Ville en complément de l'aide financière directe, dont le montant est valorisé à hauteur de 10 500 € par an.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Salle La Grange – Règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé de mettre à disposition des particuliers la salle La Grange, jusqu'alors ouverte aux associations locales.

A cet effet, il convient d'établir un règlement intérieur.

Ce document précise les conditions d'utilisation de l'équipement, notamment la capacité d'accueil (99 personnes), les modalités de prise en charge des locaux (caution, état des lieux, nettoyage, ...) et la durée (48 heures au maximum).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la salle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Parc de stationnement de la plage – Règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur proposé par la société Vinci Park, titulaire du marché d'exploitation du parc de stationnement de la plage, qui fixe les principales dispositions relatives au fonctionnement du parc.

Le conseil d'exploitation a donné son avis favorable lors de sa séance du 14 juin 2007.

Le règlement intérieur sera affiché aux diverses entrées donnant accès au parc.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage : Marché d'exploitation et de
fourniture et pose de matériel de contrôle péage
Avenant n°1 au lot n°1 - exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal, après avis du conseil d'exploitation de la régie rendu le 26 mars, a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la société Vinci Park un marché d'exploitation et de fourniture et pose de matériel de contrôle péage pour le parc de stationnement de la plage.

Le marché comprend deux lots :

lot 1 : exploitation

lot 2 : fourniture et pose de matériel de contrôle péage.

Le lot 1 a été attribué pour 55,5 mois pour un montant de 598 466,34 € HT (715 765,74 € TTC) sur la base d'un démarrage de l'exploitation au 15 mai 2007. Or, la réception des travaux ayant été différée de quelques semaines, pour se tenir le 5 juin, la date de démarrage du marché se trouve reportée au 8 juin 2007.

De ce fait, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au lot 1 ramenant la durée du marché à 54 mois et 23 jours. Le montant du lot 1 se trouve dès lors ramené à 591 918,57 € HT (707 934,60 € TTC) dont 77 916,33 € HT au titre de 2007, soit une moins value de 6 547,77 € HT représentant – 1,09 % du lot n°1 sur la durée totale du marché. L'avis de la commission d'appel d'offres n'est donc pas requis.

Le conseil d'exploitation a donné son avis favorable lors de sa séance du 14 juin 2007.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 1.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – Demande de l'association « Dieppe
Rétro » de gratuité de stationnement pour la manifestation du
centenaire 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 36

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a été saisie d'une demande de « Dieppe-Rétro » en vue de l'obtention de la gratuité du stationnement du parc de la plage pour des véhicules anciens, à l'occasion du centenaire de l'association.

Cette demande concerne le stationnement d'environ 50 véhicules entre le 31 août et le 2 septembre 2007, de 19 heures à 9 heures.

Un gardiennage des véhicules sera mis en place par l'association.

Le Conseil d'Exploitation de la régie en date du 26 mars 2007 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement du parc de la plage à l'association « Dieppe Rétro », entre le 31 août et le 2 septembre 2007, à l'occasion de la manifestation du centenaire 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage
Remplacement d'un membre du conseil d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

M. Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a élu les 7 membres composant le conseil d'exploitation de la régie du parc de stationnement de la plage, soit 4 Conseillers municipaux et trois personnalités choisies en dehors du Conseil Municipal, dont parmi celles-ci un représentant de la société délégataire du centre balnéaire.

Considérant la lettre de démission adressée le 28 mai 2007 par M. Pierre SCHMITT, représentant de la société Vert Marine, délégataire du centre balnéaire, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant.

La société Vert Marine propose que le Directeur du centre aquatique et thalasso « Les Bains », M. Laurent COUVERT, soit désigné pour la représenter au sein du conseil d'exploitation en remplacement de M. Pierre SCHMITT.

Conformément aux statuts de la régie, il est proposé au Conseil Municipal que le Directeur du centre aquatique et thalasso « Les Bains », M. Laurent COUVERT, soit désigné pour représenter la société Vert Marine au sein du conseil d'exploitation.

Le dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret, sous réserve que cette décision soit prise à l'unanimité.

Faute d'unanimité, le Conseil Municipal procède à la désignation du représentant de la société Vert Marine au scrutin secret.

Les résultats de ce vote s'établissent comme suit :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 27

**M. Laurent COUVERT est élu par 27 voix pour représenter
la société Vert Marine au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie du
Parc de stationnement de la plage.**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Accueil des élèves des établissements secondaires au centre aquatique et thalasso « les Bains » et
Avenants n°2 aux conventions du 5 janvier 1995 relatives à la mise à disposition d'un établissement scolaire de compétence régionale d'installations sportives communales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que les lycées de Dieppe bénéficient de créneaux dans les piscines municipales. La prise en charge de la dépense par la Ville fait l'objet d'une indemnisation par le Conseil Régional, dont les dispositions ont été fixées par conventions en date du 5 janvier 1995.

Ces conventions détaillent notamment dans leur article 1er la liste des équipements ainsi mis à disposition.

Les lycées du Golf et Ango étaient jusqu'à présent accueillis à la piscine de la Maison des sports.

Suite à l'ouverture du centre aquatique et thalasso « les Bains », les créneaux de piscine de ces deux lycées seront transférés à la rentrée 2007-2008 vers la piscine de ce nouvel équipement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants n°2 aux conventions du 5 janvier 1995, relatives à la mise à disposition d'un établissement scolaire de compétence régionale d'installations sportives communales,

Avenant modifiant l'article 1er pour substituer la piscine du centre « les Bains » à celle de la Maison des sports et ouvrir ainsi droit à l'indemnisation régionale pour cette installation,

2 - de prendre en charge, sur la base du tarif délibéré le 29 mars 2007, l'accueil des lycées à la piscine du centre « Les Bains ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Classes à horaires aménagés « musique » implantées à l'école Louis de Broglie – Dieppe – Convention Inspection Académique/Ville de Dieppe/SYDEMPAD relative aux conditions de fonctionnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'école élémentaire Louis de Broglie compte quatre classes à horaires aménagés « musique » (du CE1 au CM2) permettant aux élèves qui montrent une motivation et des aptitudes pour les activités musicales (instrumentales ou vocales) de recevoir un enseignement musical renforcé dont la nature préserve tant les chances d'épanouissement offertes par l'éducation globale que les possibilités de développement d'aptitudes musicales particulièrement affirmées.

Cet enseignement est dispensé pour partie au sein de cette école élémentaire mais également au conservatoire de Dieppe notamment pour ce qui concerne l'enseignement instrumental.

Les principes et conditions de fonctionnement de ces classes à horaires aménagés, fixés conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002, de la circulaire n° 2002. 165 du 2 août 2002 et de l'arrêté ministériel du 22 juin 2006, doivent être formalisés dans le cadre d'une nouvelle convention à intervenir entre les partenaires concernés, à savoir : l'Inspection Académique, la Ville de Dieppe, le Sydempad et la Direction du conservatoire de Dieppe.

Cette convention sera applicable à partir de la rentrée de septembre 2007 pour la durée de l'année scolaire.

En l'absence de nouveaux textes réglementaires, elle est renouvelable par accord tacite.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport,
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à procéder à sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conservatoire à rayonnement départemental de Dieppe
Tarifs applicables aux élèves dieppois au titre de l'année scolaire
2007/2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année à période identique, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois et neuvillais inscrits au conservatoire de Dieppe pour l'année scolaire 2007 / 2008.

Il est rappelé que l'an dernier la grille tarifaire avait été revue intégralement afin, d'une part, de tenir compte de la réorganisation du cursus « danse » et, d'autre part, de l'intégration de la spécialité « théâtre ».

La proposition soumise a été établie sur la base de l'application d'une revalorisation différente selon la spécialité concernée et le type de cours :

- pour les prestations « musique » : revalorisation comprise entre + 1,15 % et 2,04 %,
- pour les prestations « danse » : revalorisation comprise entre + 0,61 % et 2,00 %,
- pour les prestations « théâtre » : revalorisation comprise entre 1,25 % et 1,68 %.

Il est proposé d'arrêter les tarifs de l'année scolaire 2007 / 2008 comme suit :

<u>Prestations « musique »</u>	tarifs 2006 / 2007	tarifs 2007 / 2008	évolution en %
<u>tarifs jeunes :</u>			
- Eveil musique et danse (5 ans)	80,00 €/ an	81,00 €/ an	1,25 %
- Initiation danse et chant choral (6 et 7 ans)	100,00 €/ an	102,00 €/ an	2,00 %
- cours collectifs malentendants (cours bimensuels) :	49,00 €/ an	49,00 €/ an	
- cours collectifs et un instrument :	119,00 €/ an	121,00 €/ an	1,68 %
- cours collectifs et deux instruments :	161,00 €/ an	164,00 €/ an	1,86 %
Horaires aménagés primaires :	Gratuit	Gratuit	
Horaires aménagés secondaires à dominante vocale : (cours collectifs uniquement)	80,00 €/ an	81,00 €/an	1,25 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et un instrument)	119,00 €/ an	121,00 €/ an	1,68 %

<u>Tarifs adultes</u> (à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire)			
- cours collectifs :	119,00 €/ an	121,00 €/ an	1,68 %
- cours collectifs et un instrument :	158,00 €/ an	160,00 €/ an	1,27 %
- cours collectifs et deux instruments :	260,00 €/ an	263,00 €/ an	1,15 %
<u>Prestations « danse »</u>	tarifs 2006 / 2007	tarifs 2007 / 2008	évolution en %
<u>tarifs enfants et adultes</u>			
- Eveil musique et danse (5 ans)	80,00 €/ an	81,00 €/ an	1,25 %
- Initiation danse et chant choral (6 et 7 ans)	100,00 €/ an	102,00 €/ an	2,00 %
<u>Cursus Danse</u>			
- 1 ^{er} cycle :		200,00 €/ an	1,01 %
- 2 ^{ème} cycle :	198,00 €/ an	254,00 €/ an	1,60 %
- 3 ^{ème} cycle :	250,00 €/ an	328,00 €/ an	0,61 %
<u>Ateliers</u>	326,00 €/ an		
- Jazz complémentaire (1 cours hebdomadaire, <u>en complémentarité du cursus</u>)	60,00 €/ an	61,00 €/ an	1,66 %
- Hip-hop :			
=> 1 cours hebdomadaire	60,00 €/an	61,00 €/ an	1,66 %
=> 2 cours hebdomadaires	110,00 €/ an	112,00 €/an	1,82 %
- Afro-brésilien			
- Jazz			
- Classique (hors cursus)			
- Contemporain (hors cursus)			
- Pointes			
- Techniques de base			
<u>selon le volume horaire :</u>			
≤ 1 heure 45	100,00 €/ an	102,00 €/ an	2,00 %
2 heures ≤ 2 heures 45	198,00 €/ an	200,00 €/ an	1,01 %
3 heures ≤ 3 heures 45	250,00 €/an	254,00 €/ an	1,60 %
4 heures ≤ 6 heures	326,00 €/ an	328,00 €/ an	0,61 %

<u>Prestations « Théâtre »</u>	Tarifs 2006 / 2007	tarifs 2007 /2008	évolutions en %
- Eveil – initiation	80,00 €/ an	81,00 €/ an	1,25 %
- Coursus	119,00 €/ an	121,00 €/ an	1,68 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention partenariale Ville de Dieppe-Conseil Général-Maison
Jacques Prévert pour les actions « FABLE » et l'accueil des 3/6 ans**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du contrat enfance, la Ville soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert.

Les actions développées dans le quartier des Bruyères - " F.A.B.L.E " et l'accueil 3/6 ans - ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour "F.A.B.L.E", ce soutien s'est traduit dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille par le versement depuis 2000 d'une subvention permettant d'élargir les projets.

En 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma "enfance famille". Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contrepartie une aide financière nouvelle d'un montant de 25 342 € à la M.J.P. Ces modalités ont fait l'objet chaque année depuis 2003 d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Afin de poursuivre ce partenariat et de permettre le financement en 2007 des extensions d'actions dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Maison Jacques Prévert.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte administratif 2006 – Centre d’hébergement Les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2006 du centre d'hébergement Les Roches, lequel a été soumis à l'avis du conseil d'exploitation lors de sa séance du 18 juin 2007.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	1 520,12 €
- Recettes réalisées	11 126,06 €

Excédent 9 605,94 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	309 519,60 €
- Recettes réalisées	327 400,10 €

Excédent 17 880,50 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le Compte Administratif 2006 du centre d'hébergement les Roches par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion – Budget du centre d’hébergement Les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2006 du centre d'hébergement Les Roches établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été présenté au conseil d'exploitation du centre d'hébergement Les Roches lors de sa séance du 18 juin 2007.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le compte de gestion 2006 du centre d'hébergement Les Roches par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement les Roches
Tarifs 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs du centre d'hébergement les Roches pour l'année 2008.

Les tarifs proposés subissent une hausse globale de 2,5 %. Ils figurent ci-joint en annexe, étant rappelé que la grille tarifaire avait été revue l'année dernière dans le sens d'une simplification et d'un rapprochement avec l'offre concurrentielle locale.

Ces tarifs ont été présentés au Conseil d'exploitation du centre d'hébergement les Roches lors de sa séance du 18 juin 2007.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les tarifs 2008 du centre d'hébergement les Roches par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 300 000 €

Les soumissionnaires sont au nombre de trois : Dexia CLF Banque, le Crédit Agricole Normandie Seine, la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

Analyse des offres :

L'analyse s'est effectuée sur les critères de dévolution qui sont :

- conditions financières 60 % (coût global), les conditions de marges seront corrigées du montant de toutes les commissions et frais afin de comparer les offres entre elles ;
- souplesse d'utilisation 40 %.

Les produits proposés par les trois soumissionnaires sont conformes à nos attentes.

La commission des marchés, réunie le 8 juin 2007, a proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie qui répond le mieux à nos exigences en matière d'optimisation de gestion de trésorerie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

VU :

- Le code Général des Collectivités Territoriales,
- La circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Article 1 – Les caractéristiques principales de l'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie sont les suivantes :

Montant maximum	2 300 000 €
Durée	1 an maximum
Taux d'intérêts	EONIA/T4M
Marge majorant les index	0,0295 %
Décompte des intérêts	Exact/360 jours
Paiement des intérêts	Mensuel
Commission gestion	300 €prélevés une seule fois
Commission et frais	Néant

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds dans les conditions prévues dans la convention d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise
Renouvellement de la garantie d'emprunt : concession d'aménagement
du lotissement du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 4 novembre 2004, la Ville de Dieppe accordait à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sa garantie partielle représentant 80 % d'un emprunt de 731 000 € contracté avec Dexia Crédit Local, pour financer l'opération de la concession du lotissement du Golf.

La SEMAD a sollicité Dexia Crédit Local afin que l'échéance finale d'un montant total de 631 000 € prévue initialement le 01.05.2007, soit reportée au 1^{er} mai 2009.

Il convient donc que la Ville de Dieppe renouvelle sa garantie partielle à hauteur de 80% pour le remboursement de cet emprunt contracté par la SEMAD.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe renouvelle sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 504 800 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 631 000 € que cet organisme contracte auprès de Dexia Crédit Local.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par Dexia Crédit Local sont les suivantes :

- Montant 631 000 €
- Index Euribor 3 mois
- Marge..... 0,35 %
- Date d'effet de prêt de reprofilage..... 13 juillet 2007
- Périodicité..... Trimestrielle
- Amortissement.....In fine
- Date première échéance.....1^{er} novembre 2007
- Date dernière échéance.....1^{er} mai 2009

Article 3 : La Ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Gallan », et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer en qualité de garant le contrat de prêt d'un montant de 631 000 € à intervenir entre Dexia Crédit Local et la SEMAD ; il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 35 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER, groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ 1 abstention (M. LEVEAU)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Restauration du retable de l'église Saint Rémy – Avenant n°1 au
marché de maîtrise d'œuvre n°05.247 du 13 juillet 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 05.247 en date du 13 juillet 2005, la Ville de Dieppe a confié au cabinet Régis MARTIN, Architecte en chef des monuments historiques et à Monsieur Jean-Pierre LECOT, vérificateur des monuments historiques, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de retable de l'église Saint Rémy de Dieppe pour un montant HT de 21 002,02 € répartis ainsi : Cabinet Régis MARTIN : 16 642,60 €, Monsieur Jean Pierre LECOT : 4 359,42 €.

Ces montants étaient calculés sur le montant prévisionnel des travaux évalués à 344 211 € HT.

A l'issue de l'ouverture des plis et de la dévolution des marchés, le montant total des travaux s'est élevé à 175 211,94 € HT. (valeur juillet 2005)

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de définir les honoraires alloués au maître d'œuvre en fonction du coût réel des travaux.

Ces honoraires se répartissent ainsi :

Cabinet Régis MARTIN : 9 251,19 € HT
Monsieur Jean pierre LECOT : 2 427,56 € HT

Le montant de cet avenant n° 1 s'élève à la somme de - 9 323,27 € HT soit - 11 150,63 € TTC. Le montant du marché est ainsi ramené de 21 002,02 € HT à 11 678,75 € HT soit 13 967,79 € TTC. La diminution est de 44,39 %

La commission d'appel d'offres, consultée le 8 juin 2007, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n° 1 et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 1 avec le cabinet Régis MARTIN et Monsieur Jean Pierre LECOT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Chargement en usine, transport, traitement et valorisation des
mâchefers de l'UIOM de Dieppe – Avenant n°4 pour reconduction
du marché n°4 279**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2004, la Ville de Dieppe a conclu un marché n° 4 279 avec l'entreprise Matériaux Baie de Seine (M B S), relatif au chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe.

Ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification à l'entreprise, prévoit qu'il peut être renouvelé trois fois par reconduction expresse par période de 12 mois.

Ce marché a été renouvelé deux fois et il convient de le renouveler une troisième et dernière fois dans les mêmes conditions que le marché initial :

- Dates d'effet de la reconduction :

date de reconduction	13.08.2007
date d'échéance	12.08.2008

La commission d'appel d'offres, consultée le 8 juin 2007, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 4 de renouvellement avec l'entreprise Matériaux Baie de Seine (M B S) pour la reconduction de ce marché.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'élus – Réception sur la
frégate La Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la cérémonie de mise en complément du bâtiment la frégate « La Duquesne », Mesdames Marie-Claude BELLENGER, Françoise LEMOINE et Messieurs Gérard MARTINE et Maurice LEMASSON se sont rendus du 21 au 23 juin 2007 à Toulon.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la Ville de Dieppe, des frais de déplacement correspondants (billets d'avion, restauration, hébergement, transport en commun).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal
Exercice 2005-2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006, huitième exercice complet réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle (38 252,98 € en 2006).

* Délégué de l'activité : la Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur est Monsieur Gérald Hamo.

* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker,

- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** de 26 chambres,

- Restauration :

2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts), « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ),
1 service réceptif

- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »,

- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte le 1^{er} janvier 2000.

* Nombre d'emplois moyen : 108.

* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2006 : 684 453 € contre 622 324 € pour 2005 (cotisation versée à la Communauté d'Agglomération = 109 649 €).

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 14 novembre 2006, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

II – Textes justificatifs

* L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,

- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales en date du 9 février 2004 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2008 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 69 à 90 unités.

La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires desdits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2005/2006 en euros	Exercice 2004/2005 en euros	Exercice 2003/2004 en euros
Chiffre d'affaires net	6 729 421	6 473 949	6 678 527
Produits d'exploitation	6 830 658	6 567 981	6 728 372
Charges d'exploitation	5 882 246	5 858 855	5 941 875
Résultat courant avant impôt	1 001 975	746 782	803 920
Total des produits	6 940 080	6 623 550	6 758 521
Total des charges	6 401 678	6 201 842	6 337 991
Résultat	538 401	421 708	420 530

* Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2005/2006 fait apparaître que :

- l'évolution du produit brut des jeux (P.B.J.) qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une hausse de 2,05 % ; il passe de 10 264 263,85 € à 10 474 424,75 € pour la période considérée, le produit des machines à sous représentant 95,04 % du chiffre global de cette saison (contre 94,90 % pour l'exercice précédent) ;

- à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc) en baisse continue depuis la saison 2000/2001 et après une hausse exceptionnelle en 2003/2004, baisse de nouveau pour s'établir à 519 484 € (- 2 %).

Le produit des machines à sous poursuit, lui, son mouvement ascendant avec une hausse de 2,25 % par rapport à la saison précédente ;

- en conséquence, la part du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à 447 185,59 € contre 441 860,92 € pour la saison 2004/2005 (+ 1,21 %), et la part du prélèvement au titre du cahier des charges s'est établie à 1 178 505,20 € contre 1 166 217,50 € pour la saison précédente (+ 1,05 %) ;

- enfin, pour les machines à sous autorisées, dont le nombre est passé de 69 à 90 en mars 2004, le rendement par machine s'établit comme suit :

	Exercice 2005/2006 (90 MAS)	Exercice 2004/2005 (90 MAS)	Exercice 2003/2004 (69 puis 90 MAS)	Exercice 2002/2003 (69 MAS)	Exercice 2001/2002 (69 MAS)	Exercice 2000/2001 (69 MAS)
Rendement annuel	110 610,44 €	108 177,85 €	114 009,30 €	119 834,12 €	120 180,03 €	110 794,46 €
Rendement mensuel	9 217,54 €	9 014,82 €	9 500,78 €	9 986,18 €	10 015 €	9 232,92 €
Rendement journalier	307,25 €	300,50 €	316,69 €	332,87 €	333,83 €	307,79 €

A l'issue de la deuxième année complète de fonctionnement à 90 machines à sous, il est à noter que le rendement unitaire moyen des machines est à nouveau en progression.

IV – Observations

Pour cette saison, le Casino de Dieppe maintient sa place au classement national : 73^e rang sur 195 casinos autorisés.

Le Produit brut réel des jeux connaît une nouvelle hausse (+ 2 %). Il s'établit, pour l'exercice 2005/2006, à 12 231 179 € contre 11 982 549 € durant l'exercice précédent.

Les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. poursuivent leur progression : 1 625 690,79 € contre 1 608 078,42 € pour l'exercice précédent et 1 536 055,98 € en 2003/2004.

- voir pièces annexes 1, 1 bis, 2 et 3 -

Au titre de l'année 2006, le casino aura ainsi rapporté 1 776 324 € au total au budget de la Ville via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer, la part communale de la taxe foncière et la taxe ordures ménagères – le produit de la taxe professionnelle revenant, lui, à la Communauté d'Agglomération.

(Pour rappel, cette somme était de 1 757 180 € pour 2005, 1 683 707 € pour 2004, 1 497 609 € pour 2003, 1 637 626 € pour 2002, 1 537 466 € pour 2001, 1 416 600 € pour 2000 et 1 161 147 € pour 1999).

Pour ce qui concerne les activités annexes du Casino, celles-ci peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires du Grand Hôtel ressort à 130 032 € contre 112 433 € l'année dernière (+ 15 %), correspondant à un taux d'occupation de 40 %. La formule « passeport découverte » (nuit + dîner en salle de jeux) remporte un franc succès ;

- celui de l'Abordage augmente de 11 % ; il s'établit à 753 565 € contre 680 939 € l'année dernière ;

- celui de l'activité Restauration s'élève à 396 693 € contre 355 267 € (+ 12 %).

Par ailleurs, et enfin, conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino a poursuivi l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes musicaux, etc). Il s'est associé, dès qu'il y a eu lieu, au réseau des équipements culturels dieppois.

Le casino a également participé fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il a apportées aux associations locales et à certains clubs sportifs (Voiles 2000, Rugby,...), comme aux grands événements tels le Festival International de Cerfs-Volants de Dieppe, le Rallye de Dieppe, le Tour de France à la Voile et la saison hippique.

Globalement, les dépenses de sponsoring, promotion, publicité et animations ont ainsi représenté plus de 310 000 € durant l'exercice – voir détails en tableau annexe.

Ce rapport annuel a été examiné le 26 juin dernier par la commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel établi par le délégataire la Société Anonyme des Bains de Mer pour la période du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation de la taxe de séjour 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que lors du vote de son Budget primitif 2007, la Ville de Dieppe a inscrit 70 000 € en dépenses et en recettes au titre de la taxe de séjour.

Le 30 janvier 2007, le Conseil communautaire de « Dieppe-Maritime » a acté la création d'un Office de tourisme d'agglomération sous forme d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont le budget comprendra en recettes le produit de la taxe de séjour qui sera collecté, à partir de la mise en place effective de cet EPIC prévue au 1er octobre 2007, par la Communauté d'agglomération

Afin de tenir compte, à la fois, de ce futur transfert de compétences, et de la fermeture pour travaux du plus grand hôtel de la ville (La Présidence),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter 63 000 € sur les 70 000 € inscrits au Budget primitif.

L'affectation se répartirait ainsi :

- voir tableau en annexe -
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations bénéficiaires du soutien municipal pour la réalisation des actions promotionnelles aidées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Subvention à l'Office de tourisme de Dieppe – Versement anticipé du
solde de la subvention annuelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par le vote du Budget primitif 2007, le Conseil municipal a alloué à l'Association de l'Office de tourisme de Dieppe une subvention de fonctionnement de 173 000 € pour l'année 2007.

Une convention de partenariat financier est alors intervenue le 19 mars 2007 entre la Ville de Dieppe et l'Association encadrant notamment le versement de cette subvention.

L'article 1.1 de ladite convention précise que « la subvention ... sera mandatée selon un rythme mensuel, avant le 31 décembre 2007, ... ».

Devant les difficultés de trésorerie rencontrées par l'Office de tourisme liées au désistement de co-financeur et afin de permettre à l'Office de continuer de remplir ses missions d'accueil et de promotion de Dieppe d'ici la mise en place effective de l'Office de tourisme d'agglomération par « Dieppe-Maritime » prévue au 1er octobre 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un avenant 1 à la convention initiale à effet de verser le solde de la subvention de manière anticipée, en deux fois, à part égale, à la signature de l'avenant 1 et le mois suivant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise à disposition du canot « Côte d'Albâtre » - Convention Ville de Dieppe/Association « Voiles 2000 »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le canot « Côte d'Albâtre » a fait l'objet d'un programme de travaux de restauration, co-financé par la Région Haute Normandie et l'association « ESTRAN », dans l'objectif de le remettre aux normes de navigabilité tout en retrouvant son aspect d'origine, afin de pouvoir assurer son exploitation dans le cadre de projets de valorisation de l'image maritime de la Ville et de découverte du milieu marin par divers publics.

Dans ce cadre, une première convention a été signée avec l'association « ESTRAN » afin de lui confier 90 jours d'exploitation sur la base de 120 jours théoriquement possibles d'utilisation par an dans la période du 15 avril au 15 novembre.

L'association « Voiles 2000 », qui a pour objet la pratique, la promotion et le développement de la voile sportive et de toutes opérations, activités et prestations non commerciales liées à cet objet, s'est montrée également intéressée par l'exploitation du canot.

Par ailleurs, la Ville dans le cadre des utilisations pour ses propres besoins a souhaité s'attacher la collaboration de l'association « Voiles 2000 » afin de coordonner les moyens à mettre en œuvre lors des sorties en mer qu'elle est susceptible d'organiser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier à l'association « Voiles 2000 » l'exploitation du « Côte d'Albâtre » pour les jours pendant lesquels le canot est mis à disposition de la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. GIESE ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Avenant à la convention d'échange de données alphanumériques et graphiques – Mise en place d'une participation financière pour la fourniture de produits imprimés à la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 34*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2004, la Ville de Dieppe et la Communauté l'Agglomération Dieppe Maritime ont conclu une convention concernant l'échange de données alphanumériques et graphiques.

Cette convention prévoit la transmission des fichiers informatiques par Dieppe Maritime à la Ville de Dieppe sans contrepartie financière, et la mise en place, après un an, d'une participation financière pour la fourniture de produits imprimés par la Ville de Dieppe à Dieppe Maritime.

Conformément à l'article 5 de la convention sus mentionnée et vu les prix des consommables nécessaires à la production des produits imprimés fournis à Dieppe Maritime (plans SIG), le temps passé pour leur réalisation et l'amortissement des matériels, la fourniture de ces produits sera soumise à une participation financière de 3 € par mètre linéaire de plan édité.

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renouvellement des marchés de téléphonie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 34*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 29 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un groupement de commande entre la Ville de Dieppe et le Centre Hospitalier de Dieppe, ayant pour objet le lancement d'une consultation commune en matière de services de téléphonie.

Malgré l'engagement des deux partenaires, la consultation concernée n'a pu être lancée dans des délais permettant une mise en œuvre avant le 31 août 2007, date de fin des marchés en cours entre la Ville de Dieppe et les différents opérateurs.

En attendant la conclusion de la procédure commune, et afin de répondre aux besoins des services municipaux et aux exigences réglementaires, il convient donc de renouveler, pour une durée d'un an, les marchés suivants :

- « Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie pour les autres sites, Audiotel et Télétel », marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres à FRANCE TELECOM, pour un montant annuel minimal estimé à 23 600 €HT,
- « Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra-département, nationales hors département, internationales, vers les mobiles », marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres à 9 TELECOM (variante), pour un montant annuel minimal estimé à 6 000 €HT.
- « Abonnements et communications de la Téléphonie mobile en réseau ouvert », marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres à ORANGE FRANCE, pour un montant annuel minimal estimé à 5 500 €HT,
- « Abonnements, communications et services d'acheminements des communications téléphoniques pour les sites équipés de PABX Numéris », marché attribué, après défaut du titulaire et suite à une procédure de marché négocié sans publicité préalable avec mise en concurrence (article 35 II 1° du Code des Marchés Publics), par la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2006 à France Télécom pour un montant annuel minimum et maximum de 19 000 € HT et 76 000 €HT.

Les services et prestations téléphoniques fournis par les titulaires ont été conformes aux spécifications des cahiers des charges et aux attentes de la Ville de Dieppe.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la reconduction expresse de l'ensemble des marchés de téléphonie pour une durée d'une année à partir du 1^{er} septembre 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe
Modification tarifaire 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs du Château-Musée.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite réévaluer les tarifs du service et les simplifier, tant pour les agents de la billetterie que pour les visiteurs.

Les propositions ci-dessous ont été présentées à la commission culture-tourisme du 4 mai 2007 :

- augmentation du tarif plein, de 3 € à 3,50 €
- suppression du demi-tarif (1,50 €)
- tarif réduit unique à 2,00 €

Parallèlement, des exonérations supplémentaires sont proposées (chômeurs, journalistes titulaires d'une carte de presse, guides-conférenciers des musées ou des monuments historiques titulaires des cartes ICOM et ICOMOS).

Activités visites :

- Diminution du tarif plein des visites guidées de 7,00 € à 5,00 €
La faible fréquentation des visites guidées individuelles et les avis recueillis confirment le tarif trop onéreux de 7 €. Il est proposé de le ramener au tarif de 5 €
- Le tarif réduit de ces prestations est ramené de 5,50 € à 3,50 €, ce qui correspond au tarif d'entrée du musée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs 2007 à compter du 1er octobre 2007, conformément aux propositions détaillées dans le tableau ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Sortie des personnes âgées – Détermination de la participation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe organise le mercredi 5 septembre 2007 la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

La destination est Amiens, avec le matin une visite du quartier Saint-Leu, le midi un déjeuner festif dans un décor exceptionnel de type cabaret au restaurant « La belle époque » et l'après-midi animation dansante avec orchestre.

Le coût de la prestation s'élèvera à 40 € maximum par personne, soit une dépense de 8 000 € pour 200 personnes, inscrite au budget de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes âgées à 36,50 € par personne et 18,25 € pour les personnes bénéficiant des minima vieillesse, soit une recette de 5 290 € inscrite au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Structures Petite Enfance municipales – Règlement intérieur modifié

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que suite au décret paru le 20 février 2007, modifiant le décret du mois d'août 2000, et à la parution d'un guide pratique édité par le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie, il est souhaitable de redéfinir certains éléments du règlement intérieur ; il est proposé d'en ajouter la mention au début du règlement.

Révision annuelle des tarifs

Actuellement les tarifs sont révisables au 1er janvier sur la base des données fournies par la feuille d'imposition ou par la CAF (Caf Pro).

Afin d'harmoniser le fonctionnement des structures municipales avec celui de la CAF et pour éviter de modifier les tarifs des contrats en cours d'année, il est proposé d'effectuer cette révision à l'issue de la fermeture du mois d'août.

Santé :

Au vu du décret n°2007-230 du 20 février 2007 modifiant le décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ; conformément aux préconisations du nouveau guide pratique : « Collectivité de jeunes enfants et maladies infectieuses » établi conjointement par le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie, il est proposé de modifier et compléter le chapitre « Santé » du règlement intérieur.

Ces modifications ont pour objectif de :

- préciser le rôle du médecin des structures,
- mieux définir les modalités d'accueil ou d'exclusion en cas de maladie contagieuse ou chronique, ou de handicap.

A l'occasion de ces modifications, il est également proposé d'intégrer deux précisions supplémentaires :

- une information en direction des mamans qui souhaitent poursuivre l'allaitement maternel,
- une précision sur l'heure d'arrivée, nécessaire au bon déroulement du moment des repas en crèche.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les modifications du règlement intérieur des structures de la Petite Enfance.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Reconduction de l'emploi de chargé de communication

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 27 mai 2004, le Conseil Municipal décidait de procéder à la création d'un emploi de Chargé de Mission, responsable de la Communication.

Pour répondre aux besoins de la collectivité, et suite à la décision du Chargé de Mission, responsable de la communication, de ne pas accepter la reconduction de son contrat arrivé à son terme le 31 mai 2007, il s'avère nécessaire de s'attacher le concours d'un nouvel agent disposant de connaissances techniques spécialisées, niveau catégorie A, conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Un contrat liant l'agent à la ville sera conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 379 (valeur actuelle) correspondant au 1er échelon du grade d'attaché territorial.

Par ailleurs, l'intéressé (e) pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal la reconduction du poste de Chargé de communication.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le
Club municipal de natation de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que le 7 août 2006, une convention de partenariat a été signée entre la ville de Dieppe et le Club Municipal de Natation de Dieppe, pour la période de septembre 2006 à mars 2007, afin de renforcer les effectifs BEESAN du secteur nautique dans les actions de surveillance et de pédagogie dans les piscines municipales jusqu'à la fermeture de la piscine de la Maison des sports.

La piscine de la Maison des sports continuant de fonctionner jusqu'à la fin de l'année scolaire 2006/2007, il a été décidé de prolonger le renfort des équipes municipales par les éducateurs sportifs du CMND du 1er avril au 4 juillet 2007.

Il a donc été défini, pour cette période du 1er avril au 4 juillet 2007 que le Club Municipal de Natation de Dieppe s'engagerait à effectuer 260 heures de surveillance et de cours dans les piscines municipales. En contrepartie, la ville de Dieppe lui apporterait une aide financière complémentaire de 3 380 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une aide financière complémentaire de 3 380 € au Club Municipal de Natation de Dieppe,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à intervenir à cet effet,
- et d'imputer la dépense correspondante sur le crédit ouvert au budget 40-6574.2-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bilan d'activité 2006 – Convention de gestion globalisée relative à l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la délégation relative au stationnement payant est régie par la convention de gestion globalisée de stationnement du 26 mars 1990, modifiée par les avenants n°1 à 12.

Cette convention couvre l'exploitation et la gestion de surface sur le territoire de la Ville de Dieppe ainsi que l'exploitation des Parcs Saint Jacques et Espace de la Barre.

Conformément aux dispositions prévues dans la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui complète la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, la société VINCI PARK GESTION, gestionnaire du stationnement payant sur la Commune, a présenté son bilan d'activité 2006.

Celui-ci correspond aux rapports techniques et financiers prévus aux articles 18, 19 et 20 de la convention de gestion globalisée du 26 mars 1990 modifiés par les avenants n°1 à 12.

1 – Activité Voirie :

1.1 – Données techniques

1.1.1 Stationnement sur voirie

- Contrôlé par 60 horodateurs
- Nombre de places : 959
- Stationnement payant de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au samedi sauf jours fériés
- Le stationnement est limité à 2h30 en zone orange et à la journée en zone verte

TARIFS			
ZONE ORANGE		ZONE VERTE	
0 h 15	0,20 €	0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €	0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €	0 h 45	0,60 €
1 h 00	0,80 €	1 h 00	0,80 €
1 h 20	1,00 €	1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €	1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €	1 h 50	1,40 €
2 h 00	1,60 €	2 h 00	1,60 €
2 h 15	1,80 €	5 h 00	1,80 €
2 h 30	2,00 €	9 h 00	2,00 €

Principales modifications apportées au périmètre en 2006

En zone Orange

Aucune modification n'a été apportée

En zone Verte

Rue Richard Simon : 1 place supprimée au droit d'une sortie de garage
Place Louis Vitet : 1 place supprimée (accès piétons aux nouveaux logements ex-caserne)
Boulevard du Général de Gaulle : 1 place supprimée au droit de la sortie du parc souterrain de l'Hôtel de Ville
3 places payantes ont été matérialisées en 2 places réservées aux handicapés

Réduction

Zone	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
VERTE	Rue Richard Simon	1	0
VERTE	Place Louis Vitet	1	0
VERTE	Boulevard Général de Gaulle	2	0
TOTAL		4	0

1.1.2 Le parc de l'Hôtel de Ville

- Contrôlé par des barrières
- Nombre de places : 111
- Stationnement payant de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au samedi sauf jours fériés
- Stationnement illimité

L'aménagement du parc hôtel de ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique.

TARIFS	
0 h 00 à 0 h 15	gratuit
0 h 15 à 0 h 30	0,40 €
0 h 30 à 0 h 45	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50	1,40 €

1 h 50 à 2 h 00	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00	5,00 €

1.1.3 L'aire d'accueil des camping-cars

- Contrôlé par un horodateur
- Nombre de places : 52
- Stationnement payant 7j / 7 et 24h / 24
- Stationnement limité à 48 heures

TARIFS	
24 heures	7,00 €
48 heures	14,00 €

1.2 – Les recettes

	2003	2004	2005	2006	Écart 2006/ 2005
Stationnement payant sur voirie	728 440	726 753	746 935	734 076	- 1,72 %
Parc stationnement Hôtel de Ville	131 147	136 943	141 018	138 247	- 1,96 %
Aire stationnement camping-cars	29 093	46 490	49 298	58 996	+ 19,67 %
<i>Total</i>	888 680	910 186	937 251	931 319	- 0,633 %

D'un montant global de 931 319 € TTC, les recettes collectées affichent une baisse par rapport à l'exercice précédent de 0,63 %.

Ce phénomène résulte majoritairement de la baisse significative des recettes générées par les horodateurs du centre ville (734 076 € en 2006 contre 746 935 € en 2005).

Par ailleurs, le parc de l'Hôtel de Ville enregistre une baisse de fréquentation de 4,31 % par rapport à 2005.

Ce résultat résulte :

- d'une augmentation du nombre de cartes gratuites en service
- de la présence de certains véhicules à longueur de journée et de façon récurrente réduisant le nombre de places disponibles (ex : véhicule de l'association des personnes âgées)

- la présence d'individus faisant de la mendicité aux abords de la caisse automatique

La recette issue de l'activité de l'aire d'accueil des camping-cars est en constante évolution (+ 19,67 %).

1.3 – Verbalisation des infractions

Le taux de verbalisation a augmenté par rapport à l'année 2005. Le nombre de timbres amendes émis en 2006 est de 13 615 contre 11 563 en 2005 (soit + 17,75 %).

1.4 – Faits marquants de l'année 2006

Les 61 horodateurs ont été changés par des équipements solaires et équipés de la fonction MONEO (pour une recette perçue de 4 431,17 € en 2006).

Depuis le mois de février, chaque horodateur est équipé de deux panneaux d'information sur lesquels figurent les principaux sites touristiques à découvrir dans la ville, ainsi qu'un plan de situation sur lequel sont repérés les lieux stratégiques.

Pour la deuxième année consécutive et à la demande de l'association des Vitrines de Dieppe, le stationnement sur voirie fut gratuit les samedis 16 et 23 décembre 2006, de 14 h 00 à 19 h 00, à l'exception du parc de l'Hôtel de Ville.

2 – Activité Parking

2.1 Le parking St Jacques

2.1.1 Données techniques

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

2.1.2 Tarifs 2006

Abonnement permanent	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

2.1.3 Recettes

2003	2004	2005	2006	Écart 2006/2005
46 482 €	49 118 €	52 046 €	58 022,24 €	+ 11,50 %

NB : les produits des locations longue durée du parc Espace de la Barre ont été imputés pour 4 011,24 € sur le parc Saint Jacques

Au 31 décembre 2006, le nombre de cartes vendues était de 105, ce qui représente une augmentation des clients abonnés de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Espace de la Barre

2.2.1 Données techniques

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire abonné, mais 59 places sont réservées à des propriétaires privés (plus un acquis par Vinci Park au 31/01/2002).

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les amodiataires, l'accès est ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7.

2.2.2 Tarifs

La tarification appliquée au 1^{er} janvier 2006 a été la même que celle du 1er janvier 2005 :

Tarifs horaires	
0 h 30	0,30 €
1 h 00	0,60 €
2 h 00	1,20 €
3 h 00	1,50 €
4 h 00	1,80 €
5 h 00	2,20 €
6 h 00	2,60 €
6 h 00 à 12 h 00	3,00 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

Abonnement permanent	
Mois	50,34 €
Trimestre	140,00 €
Semestre	272,11 €
Prélèvement mensuel	45,35 €
Abonnement jour (*)	
Mois	41,87 €
Trimestre	118,08 €
Semestre	234,37 €
Prélèvement mensuel	39,06 €

(*) Permanent : 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24 jours : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés).

2.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une baisse de - 4,5 % pour l'année 2006 par rapport à l'année 2005 avec un nombre de visiteurs horaire de 45 111 contre 47 239 en 2005.

Le nombre d'abonnés mensuels reste stable (230 cartes en service en 2006 pour 232 cartes en 2005).

2.2.4 Recettes

2003	2004	2005	2006	Écart 2006/2005
175 000 €	179 485 €	187 290,47	191 186,30	+ 2,08 %

La recette globale 2006 d'un montant de 191 186 € se décompose de la façon suivante :

- 35 % en produits visiteurs
- 62 % en produits abonnés
- 3 % en produits divers (charges / amodiations)

3 – Résultat Financier

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2006 s'établissent à 1 176 516,54 € soit des recettes presque équivalentes à 2005.

	2003	2004	2005	2006	Écart 2006/2005
Recettes voirie	888 680	910 185,62	937 251,76	931 319,24	- 0,63 %
Recettes parking Saint Jacques*	46 482	49 118	52 046,06	58 022,24	+ 11,48 %
Recettes parking Espace de la Barre *	175 324	182 293,41	187 290,47	187 175,06	- 0,06 %
TOTAL	1 110 486	1 141 597,03	1 176 588,29	1 176 516,54	~ 0 %

* les produits de location longue durée du parc Espace de la Barre ont été imputés pour 4 011,24 € sur le parc Saint Jacques

Le tableau ci-après indique, pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2003 ainsi que la variation 2006/2005.

	2003	2004	2005	2006	Écart 2006/2005
Montant des recettes de l'exercice (1)	1 110 486	1 141 597,03	1 176 588,29	1 176 516,24	~ 0 %
Quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	464 826	478 158,61	489 166,73	487 864,36	- 0,266 %
Rémunération de l'exploitant (3)	478 678	488 561,87	529 103,33	577 911,65	+ 9,22 %

Résultat de l'exercice (4) = (1) – (2) – (3)	166 982	174 876,61	158 318,24	110 740,53	- 30,05 %
Répartition du résultat excédent revenant à la Ville 0.70 X (4) *	117 857	122 413,63	110 822,77	77 518,37	- 30,05 %

* Cette baisse d'excédent revenant à la Ville s'explique par un amortissement supplémentaire de 36 463 € par rapport à 2005 lié aux changements des horodateurs en 2005 (sur une année pleine en 2006)

On constate pour l'année 2006 une diminution des recettes de voirie de 0,63 %.

Conformément à l'article 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, réunie le 26 juin dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activités 2006 de VINCI PARK GESTION pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le présent rapport annuel de 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe est élaboré conformément à l'article L. 2224 - 5 du C.G.C.T. et au décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000.

PREAMBULE

Ce rapport, comme celui de l'année précédente, n'inclut pas la propreté de la Ville de Dieppe, mais uniquement l'élimination et la valorisation des déchets des ménages, conformément à l'article L. 2224-13 du CGCT.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1 – Collecte des déchets

1-1 – Ordures ménagères

Les ordures ménagères des 34 653 habitants de tout le territoire des communes associées de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe, y compris Puys, sont collectées en porte à porte par les services municipaux.

Dans l'hypercentre, la collecte des ordures ménagères a lieu matin et soir pour tenir compte de l'exiguïté de l'habitat qui ne permet pas toujours l'attribution de conteneurs individuels.

25 points de regroupement y sont implantés.

D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2006, les agents municipaux de la Ville de Dieppe collectent les ordures ménagères sur la commune d'Hautot sur Mer. Ces déchets sont ensuite acheminés à l'usine d'incinération où ils sont traités. Cette mise à disposition de services fait l'objet d'une convention entre les deux communes.

1-2 – Déchets verts

La collecte des déchets verts est réalisée par les services municipaux sur tout le territoire de la commune, y compris les impasses, une fois par semaine en saison.

En 2006, la collecte des déchets verts s'est déroulée du 18 avril au 27 octobre. Tous les habitants (exceptés ceux qui ont refusé) ont été équipés de biotainers.

1-3 – Tri sélectif

Dans le cadre du développement durable, le tri sélectif a été mis en place le 10 novembre 2003. Toutes les habitations ont été dotées de bacs spécifiques (à couvercle jaune) ou de colonnes en pied d'immeubles, pour le tri sélectif des déchets recyclables (journaux/magazines, emballages en papier/carton, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires). Le produit du tri est collecté par les services municipaux en porte à porte une fois par semaine.

L'action est toujours soutenue par une communication importante. Deux ambassadeurs de tri sont continuellement à la disposition du public.

1-4 – Verre

78 colonnes à verre sont installées sur tout le territoire et sont collectées lorsqu'elles sont pleines par un exploitant extérieur (Onyx).

1-5 – Déchetterie

Une déchetterie municipale existe depuis 1992 chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles. Elle est exploitée par la Société Onyx. Ouverte du lundi au samedi, elle accueille les encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats et huiles minérales des particuliers, collectivités, artisans et commerçants.

La déchetterie est également équipée d'une colonne à verre et d'une colonne à papier.

Afin de mutualiser le service offert par la déchetterie et ainsi de diminuer les charges fixes d'exploitation, la déchetterie, initialement ouverte aux Dieppois, a été ouverte par convention de mise à disposition de service, aux communes avoisinantes qui l'ont demandé. Ainsi, ces charges sont divisées par 46 208 habitants au lieu des 34 653 Dieppois.

Les communes suivantes, représentant une population de 11 555 habitants, bénéficient de l'accès à la déchetterie :

- Ancourt, Arques la Bataille, Grèges, Martigny, Martin Eglise, Rouxmesnil Bouteilles, Saint Aubin sur Scie et Sauqueville depuis le 1^{er} juin 2004 (Convention avec le SMOMRE),
- Hautot sur Mer depuis le 1^{er} janvier 2005,
- Colmesnil Manneville depuis le 1^{er} mars 2006 (Convention avec le SMOMRE).

1-6 – Encombrants

Une collecte des encombrants par une société spécialisée (Onyx) a été réalisée en 2006, mensuellement, en porte à porte, répartie sur trois jours pour couvrir tout le territoire de la Commune.

Elle a permis ainsi de récolter 585 tonnes d'encombrants (544 tonnes en 2005).

Le résultat est plutôt positif puisque le tonnage collecté augmente d'année en année. Cependant, trop de gens encore déposent leurs encombrants sur la voie publique en dehors des jours de collecte quand bien même les calendriers sont-ils rappelés systématiquement dans le journal municipal.

1-7 – Collecte de déchets industriels banals

Les déchets industriels (assimilables aux déchets ménagers) des collectivités et des commerçants sont collectés avec les ordures ménagères par les services municipaux.

Les déchets industriels banals de quelques commerces ou organismes (Belvédère, Assiette Dieppoise, Quick...) et de la zone industrielle d'Eurochannel font l'objet d'une facturation spécifique.

Seuls les déchets de l'Hôpital et du Château Michel bénéficient d'une collecte spécifique et font l'objet d'une convention spéciale.

2- TRAITEMENT DES DECHETS

2- 1 – Incinération

2-1-1- UIOM

L'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe a été confiée depuis le 1^{er} juillet 2001 à INOVA, pour une durée de 10 ans.

L'UIOM, située chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'éliminer les ordures ménagères de la Ville de Dieppe, ainsi que les déchets incinérables apportés à la déchetterie. Cette usine peut accueillir des ordures ménagères ou des déchets industriels banals pour remplir « le vide de four » (différence entre la capacité d'incinération de l'usine et la quantité de déchets apportés), afin de diminuer les coûts de traitement de l'incinération en mutualisant la part fixe de charges d'exploitation et les amortissements des différentes mises aux normes.

En effet, l'UIOM de Dieppe, après installation du traitement des fumées, a fait l'objet d'une nouvelle mise en conformité afin de respecter les dispositions contenues dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, reprises dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005 et applicables à compter du 28 décembre 2005.

Cette opération de mise aux normes de l'UIOM a débuté en 2005 et s'est achevée en avril 2006. Le financement de cette opération a été réalisé en totalité par la ville de Dieppe.

2-1-2-- Tonnages incinérés

Les tonnages 2006 sont les suivants :

- Ordures ménagères des Dieppois : 16 039 tonnes
(16 398 tonnes en 2005) soit 463 kg par an et par habitant,
- Ordures ménagères Hautot sur Mer : 1 128 tonnes,
- Déchets incinérables des déchetteries : 198 tonnes,
- Déchets industriels banals apportés par IPODEC : 631 tonnes,
- Déchets industriels banals des entreprises locaux : 254 tonnes,

soit un tonnage total de déchets reçus à l'UIOM en 2006 de 18 250 tonnes.

Le tonnage de déchets incinérés en 2006 s'élève à 18 500 tonnes contre 19 216 tonnes en 2005 soit une baisse de 3,7 %.

La capacité d'environ 33 000 tonnes de l'UIOM offre donc la possibilité de traiter l'intégralité des déchets produits à Dieppe (environ 16 300 tonnes) et sur tout le territoire de l'agglomération dieppoise (environ 9 370 tonnes de plus) et au-delà. Placée au centre du territoire, en respectant les normes environnementales, elle se positionne donc comme un équipement stratégique dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du développement durable.

Par ailleurs, l'incinération des ordures ménagères a produit en 2006 : 5 440 tonnes de mâchefers valorisables transportés et valorisés par la société MBS (26,40 % du tonnage incinéré), dont 4 715 tonnes issues de l'incinération des ordures ménagères des Dieppois.

De même, 603 tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (cendres) soit 3,26 % du tonnage incinéré, dont 523 tonnes issues de l'incinération des ordures ménagères des Dieppois, ont été produits en 2006.

Précédemment enfouis en centre d'enfouissement de classe 1, ces cendres sont valorisées depuis le 1^{er} mars 2006 dans les mines de sel allemandes.

2-2 – Déchetterie

L'exploitation de la déchetterie de la Ville de Dieppe a été confiée, depuis le 1^{er} septembre 2002, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de trois ans. Le marché a été reconduit une 2^{ème} fois pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2006. Il expirera le 1^{er} septembre 2007.

Les volumes et les natures des déchets sont depuis le 1^{er} octobre 2003 enregistrés sur une base de données, à l'aide des cartes magnétiques (badges) délivrées dans les mairies sur présentation d'un justificatif de domicile.

La déchetterie de Dieppe a fait l'objet de 29 342 visites en 2006.

Les visites sont détaillées en annexe 3 (on entend par collectivités les établissements publics, les administrations et les associations).

La nature des déchets apportés à la déchetterie est détaillée en annexe 4. On retiendra notamment les quantités suivantes :

- 4 495 tonnes de déchets verts dont 3 162 tonnes pour les Dieppois,
- 3 856 tonnes d'encombrants dont 2 639 tonnes pour les Dieppois,
- 186 tonnes de ferraille dont 113 tonnes pour les Dieppois,
- 1 761 tonnes de gravats dont 1 253 tonnes pour les Dieppois,
- 163 tonnes d'incinérables dont 118 tonnes pour les Dieppois (on entend par incinérables les encombrants qui, de par leur nature, peuvent être incinérés).

soit un total de 10 461 tonnes de déchets apportés à la déchetterie dont 7 285 tonnes de déchets apportés par les Dieppois (+ 3,2 % pour le tonnage total et – 6,2 % pour les apports des Dieppois par rapport à 2005).

Le papier et le verre peuvent également être apportés à la déchetterie : ces déchets sont apportés en très faible quantité puisque des conteneurs à verre et à papier sont présents sur l'ensemble des communes ayant accès à la déchetterie.

On notera également 3 150 m³ d'huiles minérales apportés à la déchetterie.

En ce qui concerne les déchets verts des Dieppois, le tonnage indiqué comprend à la fois les apports des particuliers à la déchetterie, les apports du service Propreté Urbaine de la ville de Dieppe provenant de la collecte en porte-à-porte et les apports du service Espaces Verts de la ville de Dieppe.

En ce qui concerne les encombrants, on note une augmentation du tonnage qui s'accompagne d'une baisse de tonnage pour les incinérables. En effet, les encombrants que l'on peut incinérer, dénommés les incinérables, ont changé de nature puisque les travaux réalisés sur les fours de l'incinérateur dans le cadre de la dernière mise aux normes ont entraîné une modification de la taille des objets qui peuvent être incinérés : cette taille a été réduite.

Les apports des Dieppois en déchetterie représentent, pour l'année 2006, 210 kg/an/habitant contre 223 kg/an/habitant pour l'année précédente.

2-3 – Tri sélectif et verre

Le tri des déchets après collecte a été confié, depuis le 25 juin 2003, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit pour une durée de un an à compter du 25 juin 2005. Il expirera en juin 2007.

L'agence de Notre Dame de Gravenchon de la société Onyx achemine les déchets triés par les Dieppois au centre de tri de Fécamp où le tri est vérifié et caractérisé. Les produits triés rejoignent ensuite les filières du recyclage.

Les colonnes à verre sont également collectées par la société Onyx dans le cadre du marché d'exploitation de la déchetterie.

En 2006, 805 tonnes de verre (+ 46 tonnes / 2005) et 1 136 tonnes d'emballages et journaux/magazines (+ 45 tonnes / 2005) ont été triées. Seulement 186 tonnes de refus de tri ont rejoint la filière de l'incinération. Les tonnages collectés dans le cadre du tri sélectif sont précisés en annexe 5.

Les très bons résultats obtenus dès la mise en place du tri sélectif sur la Ville de Dieppe ont permis de **réduire la destruction d'environ 15% des déchets.**

2-4 – Encombrants

La collecte des encombrants en porte-à-porte a été confiée, depuis le 25 juin 2003, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit une 2^{ème} fois pour une durée de un an à compter du 25 juin 2006. Il expirera en 2007.

585 tonnes d'encombrants ont été ramassées dans le cadre de cette collecte. Ces produits sont ensuite transportés à la déchetterie et leur traitement fait partie du marché d'exploitation de la déchetterie.

3 – Bilan global des déchets

A la lecture du tableau joint en annexe n° 6, les Dieppois ont produit en 2006, **25 452 tonnes de déchets** (contre 26 155 tonnes en 2005, soit 2,7 % en moins), soit 734 kg par an et par habitant (**21 kg de moins qu'en 2005**).

- 10 801 tonnes des 16 039 tonnes incinérées ont été éliminées,
- 2 640 tonnes de déchets ont été enfouies,
- 3 162 tonnes de déchets ont rejoint la filière du compostage,
- 6 491 tonnes de déchets ont rejoint des filières de valorisation,
- 2 054 tonnes de déchets ont rejoint les filières du recyclage.

Par conséquent, près de 50 % des déchets produits par les Dieppois sont valorisés ou recyclés : production de compost à partir des déchets verts, utilisation des mâchefers après maturation dans la formation des chaussées ou encore production de matières premières après recyclage.

II – INDICATEURS FINANCIERS

1 – Coût de revient du service municipal

Les collectes des ordures ménagères, déchets verts, tri sélectif, sont effectuées en régie avec du personnel municipal.

Le nombre d'agents municipaux, affectés à la collecte et au traitement des déchets, se répartit comme suit :

Direction et services administratifs:

- 1 ingénieur,
- 2 ambassadeurs de tri sélectif,
- 1 secrétaire,
- 1 femme de ménage.
- 1 contrôleur, chef de service
- 4 gardiens.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, des gardiens assurent la surveillance des locaux du service Propreté Urbaine et de l'UIOM, tous les jours du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 20 heures à 6 heures. Ces gardiens travaillent en roulement par équipe de 2 personnes.

Service de collecte

Le service de collecte est encadré par 5 agents de maîtrise et est assuré par des agents permanents à 35 heures / semaine et des agents en contrats aidés à 26 heures / semaine.

L'effectif de ce service représente 34,5 agents Equivalent Temps Plein (ETP) soit 1 agent ETP de plus qu'en 2005.

En effet, les agents municipaux assurent depuis le 1^{er} janvier 2006 la collecte des ordures ménagères sur la commune d'Hautot sur Mer. La charge de travail supplémentaire par rapport à 2005 équivaut à 1 agent ETP.

Les agents du service travaillent par roulement, le matin du lundi au dimanche et l'après-midi du lundi au samedi. Les jours fériés sont travaillés sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Certaines manifestations nécessitent l'intervention du service en dehors des horaires de travail ; ces interventions sont rémunérées en heures supplémentaires.

Les frais de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets s'élèvent donc, conformément aux annexes 8, 8bis et 9 :

Frais de personnel :	
Direction et services administratifs	195 851 €
Service de collecte	<u>978 622 €</u>
	1 174 473 €
Frais de fonctionnement :	<u>219 379 €</u>
TOTAL	1 393 852 €

2- Coût de traitement extérieur

2-1 – Coût de traitement de l'UIOM

En 2006, le coût de traitement des déchets à l'usine d'incinération s'est élevé à :

<u>Dépenses</u>	
- Exploitation de l'usine :	1 968 335 €
- Fourniture de fioul pour l'usine :	85 770 €
- Traitement des mâchefers :	<u>118 308 €</u>
	2 172 413 €
<u>Recettes</u>	
- Apports extérieurs :	41 071 €
- Conventions de services :	<u>169 674 €</u>
	210 745 €
COUT TOTAL NET	1 961 668 €

2-2 – Coût de traitement du tri sélectif

Le coût du tri sélectif des déchets en 2006s'est élevé à :

<u>Dépenses</u>	
- transport des emballages :	53 190 €
- tri des emballages :	289 419 €
- collecte des colonnes à verre et à papier :	46 140 €
- communication :	<u>18 172 €</u>
	406 921 €

Recettes

- Soutien Adelphe :	195 800 €
- Vente de matériaux :	<u>90 627 €</u>
	286 427 €

COUT TOTAL NET 120 494 €

2-3 – Coût de traitement de la déchetterie

Les coûts relatifs à l'exploitation de la déchetterie se sont élevés à :

Dépenses

- mise à disposition de matériel informatique	4 853 €
- exploitation de la déchetterie	<u>628 800 €</u>
	633 653 €

Recettes

- participation des communes extérieures	124 078 €
--	------------------

COUT TOTAL NET 509 575 €

2-4 – Coût de collecte des encombrants :

La collecte des encombrants en porte à porte a coûté en 2006 : **28 678 €**

3 – Coût global d'élimination des déchets en 2006

Le coût global d'élimination des déchets s'est donc élevé en 2006 à :

Dépenses :

- Frais de personnel :	1 174 473 €
- Frais de fonctionnement :	219 379 €
- Coût des prestations externalisées :	<u>3 241 665 €</u>
	4 635 517 €

Recettes :

- Apports extérieurs à l'UIOM:	41 071 €
- Conventions de service:	169 674 €
- Soutien tri sélectif Adelphe :	195 800 €
- Vente des matériaux du tri:	90 627 €

- Participation déchetterie : 124 078 €

621 250 €

COUT TOTAL NET

4 014 267 €

Le coût de revient, en fonctionnement, à l'habitant s'élève à 4 014 267 € / 34 653 habitants soit : **115,84 € / an / habitant.**

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation à la commission consultative des services publics locaux le 26 juin dernier.

Pièces annexes

- Annexe 1 : tableau récapitulatif des chiffres d'exploitation de l'année 2006
- Annexe 2 : bilan comparatif des chiffres d'exploitation
- Annexe 3 : Fréquentation 2006
- Annexe 4 : Nature des principaux apports en 2006 et quantités
- Annexe 5 : Collecte sélective 2006
- Annexe 6 : Quantités de déchets produits par les dieppois en 2006 et modes d'élimination
- Annexe 7 : Frais de fonctionnement des véhicules
- Annexe 8 : Nombre de collectes
- Annexe 8bis : Frais de personnel 2006
- Annexe 9 : Budget de fonctionnement 2006

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** ce rapport annuel par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 1 abstention (M. BAZIN)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marchés de gestion des déchets autres que les ordures ménagères
Avenants de prolongation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu, avec l'entreprise ONYX, trois marchés relatifs à la gestion des déchets autres que les ordures ménagères :

- un marché relatif à l'exploitation de la déchetterie et à la collecte des colonnes à verre,
- un marché relatif au transport et au tri des emballages ménagers,
- un marché relatif à la collecte des encombrants.

Leur dernière période de renouvellement arrivant à terme prochainement, il est proposé de prolonger la durée de ces trois marchés jusqu'à la notification du nouveau marché, qui regroupera l'ensemble des prestations et pour lequel une consultation est engagée.

Les caractéristiques des avenants de prolongation sont les suivantes :

Entreprise	n° de marché	Objet du marché	Avenant n°	Date de prolongation	Echéance
ONYX	02.243	Exploitation des équipements de collecte sélective en apport volontaire	7	01.09.2007	Prise d'effet du nouveau marché, 01.10.2007 au plus tard
ONYX	03.168	Mise en place d'une collecte sélective – Gestion du quai de transfert, tri et conditionnement des emballages	4	25.06.2007	Prise d'effet du nouveau marché, 01.10.2007 au plus tard
ONYX	03.169	Collecte des encombrants	4	25.06.2007	Prise d'effet du nouveau marché, 01.10.2007 au plus tard

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'un bâtiment à usage de boulodrome
Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 8 février 2007, le Conseil Municipal a voté le budget pour l'opération d'investissement, ci-après :

- Construction d'un bâtiment à usage de boulodrome
à Neuville lès Dieppe.....90 000 €TTC

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de Restauration Immobilière « Cœur historique de Dieppe »
Enquêtes publiques préalables à la huitième tranche de Déclaration
d'Utilité Publique de travaux, d'acquisitions et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002, a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 26 parcelles, a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004 et modifiée par une délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2005. L'arrêté préfectoral a été signé le 20 décembre 2005.

Une sixième tranche concernant 16 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 12 mai 2005, validée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005.

Une septième tranche ciblant 47 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2006, validée par l'arrêté préfectoral du 13 février 2007.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une huitième tranche de DUP, qui porterait sur 40 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 40 parcelles repérées, 9 ont ainsi été ciblées pour cette huitième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de la huitième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,
- de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de ladite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics, et celle concernant l'enquête parcellaire,
- d'informer Monsieur le Préfet de Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Institution d'un droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les
fonds de commerce et les baux commerciaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 ouvre la possibilité aux communes d'exercer le droit de préemption lors de la cession des fonds artisanaux, des fonds de commerce ou des baux commerciaux. Suivant les articles L.214-1 et L.214-2 du Code de l'Urbanisme, les Conseils Municipaux peuvent délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption.

Ainsi, la Ville peut mener une action en faveur du maintien et de la diversité du commerce de proximité par l'acquisition de biens immatériels lors des cessions commerciales ou artisanales volontaires. Le fonds ou le bail commercial acquis par l'exercice du droit de préemption doit être rétrocédé dans le délai d'un an à compter de la prise d'effet de la cession à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers afin de préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné.

La Ville, au travers de la création d'un périmètre de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a favorisé la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises afin de préserver et développer un tissu d'entreprises de proximité.

Le périmètre proposé reprendrait celui de l'opération FISAC qui comprend l'hyper centre de Dieppe, le quartier du « Bout du quai » dont le quai Henri IV est devenu l'un des principaux quartiers touristiques de la ville autour du port de plaisance, le quartier du Pollet qui se situe dans la continuité directe du tissu commercial du centre ville, auxquels seraient adjoints les centres ville de Neuville et de Janval, ainsi que les centres des deux zones urbaines sensibles-zones de redynamisation urbaines (ZUS-ZRU) de Neuville Nord et du Val Duel.

Il est proposé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux situés dans le périmètre défini par le plan ci-joint.

Il est également proposé de déléguer ce droit de préemption urbain à l'O.P.A.H. sur la partie de l'hyper centre de Dieppe, comprenant également le « Bout du quai », ainsi que le quartier du Pollet. Ce secteur correspond au périmètre de restauration immobilière sur lequel le D.P.U. est déjà délégué à l'O.P.A.H.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place du Droit de Préemption Urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux aux conditions exposées ci-dessus,

- d'approuver la délégation à l'O.P.A.H. du D.P.U. sur la partie de l'hyper centre de Dieppe, du « bout du quai » et du quartier du Pollet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession foncière – Propriété sise 240 rue du Général Chanzy

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis par voie de préemption le 21 novembre 2003 une propriété sise 240 rue du Général Chanzy et cadastrée section BE n° 62.

Cette préemption a été motivée par la réalisation de travaux d'aménagement pour améliorer la visibilité et la sécurité au croisement avec l'avenue Vauban. Selon le plan d'aménagement transmis par les services techniques, l'emprise des travaux ne porte que sur une partie du terrain de la propriété.

La valeur vénale de la propriété a été évaluée le 14 juin 2007 par le service France Domaine à 35 €/m². Il est proposé de mettre en vente cette parcelle construite, après arpentage, au prix minimum fixé par le service France Domaine et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en vente de la parcelle résiduelle provenant du terrain cadastré section BE n° 62, d'une contenance à déterminer après arpentage au prix minimum estimé par France Domaine et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum,
- d'approuver l'intervention d'un géomètre-expert pour réaliser la division cadastrale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession d'un ensemble immobilier sis 5-7-9 rue Montigny et de la parcelle contigüe : substitution de la SCI de Montigny à la SAS Amexia

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de céder à la SAS Amexia, un ensemble immobilier sis 5-7-9 rue Montigny, cadastré section Ad n° 9 et 10 et une partie d'un terrain contigu, cadastré section AD n° 141 (anciennement n° 14p) .

Ces parcelles, d'une contenance approximative de 1089 m², permettront de réaliser une opération de construction de logements.

Par courrier en date du 1^{er} juin 2007, M. Pierre Calvet, Directeur général de la SAS Amexia, a fait connaître son souhait de substituer la SCI de Montigny, dont la SAS Amexia est gérant, pour la régularisation de l'acte d'acquisition.

De plus, la désaffectation de la parcelle à usage de parking, cadastrée section AD n° 141, ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2004, il convient maintenant de la déclasser du domaine public, et de la reclasser dans le domaine privé communal afin de la céder.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la substitution de la SCI de Montigny à la SAS Amexia,
- d'approuver l'ouverture de la procédure de déclassement du domaine public de la parcelle section AD n° 141,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de la procédure de déclassement du domaine public.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession de terrains au Val d'Arquet à Sodineuf Habitat Normand

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 32*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de terrains sis au Val d'Arquet et cadastrés section 466 ZB n° 266 (anciennement 466 AL n° 341, 466 ZB n° 4, 12, 13, 14 et 122), pour une superficie totale approximative de 14 ha 54 a 63 ca.

Sodineuf Habitat Normand a fait connaître son souhait d'acquérir une partie du terrain à bâtir composant la parcelle communale cadastrée section 466 ZB n° 266 (parcelles anciennement cadastrées section 466 ZB 13, 14, 122 et 466 AL n° 341). Le service France Domaine a estimé ces terrains, d'une superficie de 9 ha 86 a 98 ca, au minimum à 4,50€/m², soit 444 141 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle 466 ZB n° 266p (anciennement 466 ZB 13, 14, 122 et 466 AL n° 341), d'une superficie d'environ 9 ha 86 a 98 ca, au prix minimum estimé par France Domaine,
- d'approuver l'intervention du géomètre expert sur ces parcelles afin d'établir les divisions cadastrales nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE, ayant donné pouvoir à M. LEMASSON, ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de
Normandie sur la friche Vinco**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la politique régionale de résorption des friches, l'Etablissement Public Foncier de Normandie prévoit une intervention sur le site de la friche industrielle, située route de Bonne Nouvelle à Neuville-lès-Dieppe.

La convention à intervenir entre l'E.P.F. de Normandie et la Ville de Dieppe doit permettre de réaliser une étude indispensable à l'évaluation des implications techniques, réglementaires et financières des différents scénarii de réutilisation possibles de cette friche industrielle d'une superficie de 3,4 hectares, ainsi que des parcelles mitoyennes compte tenu de la relative proximité de ce site avec le centre ville.

L'E.P.F. de Normandie assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude. La Ville de Dieppe participera à la moitié des dépenses de l'étude réglées par l'E.P.F. de Normandie, plafonnée à 27 500 €TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'intervention d'une convention d'étude de l'E.P.F. de Normandie sur la friche « Vinco »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public de l'école primaire André Boudier
sise rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les locaux de l'école André Boudier, sise rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie à Dieppe, ont été mis à disposition de l'Education Nationale aux fins d'assurer le service public d'enseignement, conformément à l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En accord avec l'Inspection Académique, le groupe scolaire a été fermé et désaffecté à compter du 1^{er} septembre 2005. Un courrier de Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie en date du 10 mai 2005 et un arrêté municipal en date du 3 octobre 2006 ont prononcé la fermeture et la désaffectation de l'établissement.

Sodineuf Habitat Normand ayant fait connaître son souhait de construire des logements sociaux destinés partiellement au logement des internes de l'hôpital de Dieppe sur le site de l'école primaire, il convient de le déclasser afin de pouvoir le céder.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. d'approuver le déclassement du domaine public de l'école primaire Boudier,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au déclassement du domaine public.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Démolition partielle et extension mesurée de la mosquée
Avenue de la République – Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a mis à disposition de l'association des Jeunes Turcs de Neuville un bâtiment communal, sis avenue de la République à Neuville lès Dieppe (cadastrée section 466 AD n°157).

Une convention, portée en annexe, datée du 12 mars 2001 passée entre la ville et l'association précise les modalités de l'affectation du bâtiment, de son entretien, etc.

En 1990, la ville a autorisé l'association à réaliser une extension mesurée du bâtiment, sur une surface de 20 m². L'affectation principale de cette extension était l'accueil et l'hébergement de l'Imam durant la période du ramadan. Pour le reste de l'année, soit 11 mois, l'extension servait de local rangement.

Cette extension présente aujourd'hui de nombreuses malfaçons, qui ont rendu cette extension inexploitable à tous usages. Les pathologies dues aux nombreuses infiltrations en toiture terrasse et à l'absence d'isolation des fondations, ont généré des dégâts des eaux importants, pouvant à moyen terme engendrer des dégâts sur le bâtiment d'origine.

Le projet présenté par l'association des Jeunes Turcs de Neuville consiste en la démolition de l'extension réalisée en 1990, et la reconstruction d'un bâtiment de 30 m².

Cette nouvelle extension présenterait plusieurs avantages :

- la conservation du bâtiment principal qui n'a pas encore subi de dégradation malgré la mitoyenneté de l'extension qui doit être démolie,
- la réalisation d'une nouvelle extension répondant aux besoins de l'association (pièce de rangement, pièce à eau),
- la réalisation d'une toiture monopente sur l'ensemble du bâtiment (partie conservée et la partie reconstruite) qui assurera au bâtiment (propriété de la ville) une isolation et une étanchéité aux intempéries meilleures que les existantes.

Il est précisé que l'ensemble des travaux sera à la charge de l'association des Jeunes Turcs de Neuville, et que la Ville n'aura donc pas de participation financière à engager.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'association des Jeunes Turcs de Neuville à déposer un permis de démolir pour l'extension réalisée en 1990,
- d'autoriser l'association des Jeunes Turcs de Neuville à déposer un permis de construire pour une nouvelle extension de 30 m².

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Intégration de l'immeuble sis 76 rue de la Barre dans le Programme
d'Action Foncière de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que compte tenu du souhait de la Ville d'augmenter le nombre de places en logement « Aide au Logement Temporaire » (ALT) pour répondre aux besoins d'accueil d'urgence et à ceux recensés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville a décidé de préempter un bien appartenant à l'association culturelle de l'église réformée de Dieppe, sis 76 rue de la Barre et cadastré section AH n° 299.

Cette préemption s'est effectuée dans le cadre de la concession de restructuration urbaine du cœur historique de Dieppe, au prix de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, conformément à l'estimation de France Domaines, soit 300 000 €, auxquels s'ajoutent les honoraires de négociation d'un montant de 30 000 €

Afin de mener à bien l'opération de réhabilitation de l'immeuble par un bailleur social, il est souhaitable de faire porter le bien par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'intégrer au Programme d'Action Foncière de la Ville. Le plafond du Programme d'Action Foncière ne sera pas augmenté par cette acquisition.

Cette intégration ne pourra être effective qu'après délibération du Conseil d'Administration de l'E.P.F. de Normandie. Elle permettra à la Ville de faire une demande de fonds de minoration foncière sur cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. d'approuver le principe d'acquisition par l'E.P.F. de Normandie, après accord par délibération de son Conseil d'Administration, de l'immeuble sis 76 rue de la Barre, et cadastré section AH n° 299,

2. d'approuver le principe d'intégration de cette acquisition dans le Programme d'Action Foncière de la Ville,

3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand
Programme de construction de 16 logements locatifs rue Albert
Lamotte à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Neuville Nord, Sodineuf Habitat Normand a décidé de réaliser une opération de construction de 16 logements locatifs individuels rue Albert Lamotte. Une convention a été signée le 24 mars 2005. Un avenant à la convention portant sur le financement des travaux de viabilisation interne de l'opération a été signé le 18 mai 2006. Afin de rendre l'opération compatible avec le dossier ANRU, l'ensemble de ces documents doit être annulé et remplacé par la nouvelle convention ci-jointe.

Par ailleurs, les parcelles de terrain servant d'assiette foncière à l'opération sont d'une part propriété de Sodineuf Habitat Normand (section 466 AM n° 72 et 466 AC n° 204) et d'autre part, propriété de la Ville de Dieppe (section 466 AM n° 76 pour 2 208 m²). Une superficie de 191 m² de la parcelle cadastrée section 466 AC n° 204 sera rétrocédée à la Ville. Les parcelles feront l'objet, par Sodineuf Habitat Normand, de divisions cadastrales avant régularisation des cessions et acquisitions, pour l'euro symbolique.

La parcelle cadastrée section 466 AM n° 76 devant être rétrocédée partiellement à Sodineuf Habitat Normand, il convient au préalable de la désaffecter et de la déclasser afin de la mettre dans le domaine privé de la Ville. Ce terrain fait partie de l'assiette foncière du stade Robert Vain, qui est classé de fait dans le domaine public de par son usage.

La Ville garde la propriété de l'assiette foncière de la voirie future et du parking. Les modalités du montage financier de l'opération, ainsi que la prise en charge des travaux de viabilisation sont précisées dans la convention à intervenir.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'intervention de la convention ci-jointe entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand pour la construction de 16 logements locatifs rue Albert Lamotte à Neuville-lès-Dieppe,
- d'approuver l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle appartenant à Sodineuf Habitat Normand et cadastrée section 466 AC n° 204p pour une superficie d'environ 191 m², ainsi que son rattachement à la parcelle cadastrée 466 AM 76a,
- d'approuver la cession à Sodineuf Habitat Normand pour l'euro symbolique des parties de terrain servant d'assiette foncière aux constructions projetées dans le cadre de l'opération et appartenant à la Ville, cadastrées section 466 AM n° 76c et d, après leur désaffectation et leur déclassement du domaine public,
- d'approuver la désaffectation ainsi que l'ouverture de la procédure de déclassement du domaine public des parties de la parcelle 466 AM n° 76c et d,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dénomination d'une voie à Neuville Lès Dieppe – Léon Lefebvre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du dossier de rénovation urbaine, Sodineuf Habitat Normand a pour mission de construire une trentaine de logements le long d'une voie non dénommée sise dans le quartier de Neuville Neuf. Cette voie débouche perpendiculairement sur l'avenue Charles Nicolle entre l'immeuble Quenouille et le collège Camus et sera prolongée en direction du nord-est jusqu'à une voie nouvelle qui desservira une partie du nouveau quartier du Val d'Arquet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination suivante :

« Rue Léon LEFEBVRE » pour la voie non dénommée repérée au plan ci-joint.

Monsieur Léon LEFEBVRE qui est décédé en juillet 2004, fut une figure emblématique du sport dieppois.

Il décrocha à neuf reprises le titre de champion de lutte de Normandie en 1934, 1935, 1937, 1938, 1946 à 1949 et 1961.

Il fut président du club de l'Omnium Sport Dieppois de 1967 à 1985 et de 1987 à 1995.

Il reçut la médaille d'or de la jeunesse et des sports le 14 juillet 1992.

Il aura contribué à la formation de nombreux jeunes de la région, par la pratique d'activités sportives qu'il considérait comme une véritable école de vie, notamment en les initiant à la lutte.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du centre balnéaire de Dieppe
Avenants aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marchés séparés, la Ville de Dieppe a confié à différentes entreprises les travaux de construction du nouveau centre balnéaire pour un montant global de 17 026 718,45 € hors taxes dont la somme de 1 079 742,10 € hors taxes a été conclue par avenants successifs.

Il a été constaté que le déroulement du chantier actuel implique la prise en compte de travaux complémentaires devant, conformément à la réglementation des marchés publics, faire l'objet d'avenants aux marchés de travaux.

Ces avenants complémentaires concernent les travaux tels qu'ils sont définis ci-après :

Entreprise SOGEA Lot n°1	
Démolitions - Création plateforme - Gros œuvre -Charpente bois -Etanchéité -Menuiserie extérieures aluminium – Fermetures : Entreprise SOGEA	
Réfection de l'étanchéité du local transformateur	7 935,00 €
Pose de panneau de verre à côté du local traitement d'eau	4 375,00 €
Modification du cloisonnement du local sanitaire public ronde	2 069,85 €
Mise en place d'un béton coloré rouge en lieu et place d'un béton gris accès plage	19 000,00 €
Accès de secours vers l'extérieur sur la galerie technique en sous sol	21 265,87 €
Flocage thermique sous face salle des congrès dans parking	23 606,00 €
Total HT de l'avenant :	78 251,72 €
Soit + 0,92% par rapport au marché initial	

La totalité des avenants du lot n°1 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 874 204,58 € HT soit + 10,30% par rapport au marché initial (8 485 000,00 € HT) porte celui-ci à 9 359 204,58 € HT.

Entreprise BURAY et fils Lot n°2	
Métallerie – Serrurerie	
Fourniture et pose de panneaux isolant édicule ronde	578,55 €
Fourniture et pose porte local ventilation édicule ronde	807,45 €
Fourniture et pose de 2 grilles inox sous passerelle des pateaugeoires	3 357,32 €
Fourniture et pose d'un chapeau de ventilation en toiture	168,93 €
Fourniture et pose d'une boîte à clef pour EDF	261,95 €
Fourniture et pose de clôture devant le restaurant	6 986,25 €
Fourniture et pose de clôture façade ouest	20 150,90 €
Fourniture et pose de 2 abris pour maître nageur sauveteur	11 600,14 €
Fourniture et pose d'une porte en haut de l'escalier de secours du restaurant	2 946,18 €
Fourniture et pose d'un garde corps ronde devant l'accès toboggan	1 243,92 €
Fourniture et pose d'une passerelle en aluminium d'accès en galerie technique sous sol	1 061,21 €
Fourniture et pose d'une porte coupe feu sur sortie secours galerie sous sol	1 180,00 €
Fourniture et pose d'une échelle à crinoline sortie secours galerie sous sol	685,00 €
Fourniture et pose d'un caillebotis métal sortie secours galerie sous sol	1 060,00 €
Total de l'avenant:	52 087,80 €
Soit + 16,90% par rapport au marché initial	

Le montant du lot n°2 s'élevant à la somme de 52 087,80 €HT soit + 16,90% par rapport au marché initial (307 327,30 €HT) porte celui-ci à 359 415,10 €HT.

Entreprise Menuiserie DEVILLOISE Lot n° 3 Menuiserie intérieure, platelage bois, cloisonnement, isolation, mobilier	
Création d'un platelage bois pour un abris maître nageur sauveteur	4 225,00 €
Fourniture de clés passe partiel supplémentaires	265,20 €
Total de l'avenant :	4 490,20 €
Soit + 1,10% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°3 s'élevant à la somme de 4 490,20 €HT soit + 1,14 % par rapport au marché initial (395 000,00 €HT) porte celui-ci à 399 490,20 €HT.

Entreprise ISOTHERMA Lot n°4 Faux plafonds	
Complément pour faux plafond	1 498,72 €
Total de l'avenant	1 498,72 €
Soit + 0,75% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°4 s'élevant à la somme de 1 498,72 €HT soit + 0,75% par rapport au marché initial (198 000,00 € HT) porte celui-ci à 199 498,72 €HT.

Entreprise SNIDARO Lot n°5 Sols carrelés piscine	
carrelage complémentaire sur bassin sportif, plage et tête de bassin	6 867,43 €
Fourniture et pose de faïence complémentaire rotonde	2 305,00 €
Fourniture et pose de carrelage au sol dans local rangement matériel	3 933,80 €
Carottage dans jardinière rotonde	450,00 €
Total HT de l'avenant :	13 556,23 €
Soit + 1,19% rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°5 s'élevant à la somme de 13 556,23 €HT soit + 1,19% par rapport au marché initial (1 137 072,00 € HT) porte celui-ci à 1 150 628,23 €HT.

Entreprise PLASCOSE Lot n°6 Sols souples collés	
Fourniture et pose d'un profil alu pour joint de dilatation salle des congrès	406,00 €
Total de l'avenant :	406,00 €
Soit + 1,90% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°6 s'élevant à la somme de 406,00 €HT soit + 1,94 % par rapport au marché initial (20 954,56 €HT) porte celui-ci à 21 360,56 € HT.

Entreprise RIVIERE Lot n°8 Peinture	
Ragréage sol dans local traitement d'eau	2 840,00 €
Nettoyage parking suite à dégradation	1 200,00 €
Application d'un revêtement anti graffiti sur les murs en béton blanc accessibles au public	21 974,40 €
Total de l'avenant	26 014,40 €
Soit + 5,16% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°8 s'élevant à la somme de 26 014,40 €HT soit + 5,16% par rapport au marché initial (503 531,30 € HT) porte celui-ci à 529 545,70 €HT.

Entreprise OTIS Lot n°9 Ascenseurs	
Fourniture et pose d'une commande à 3 clefs pour ascenseur parking près du hall d'entrée	460,00 €
Total de l'avenant :	460,00 €
Soit + 0,27% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°9 s'élevant à la somme de 460,00 €HT soit + 0,27% par rapport au marché initial (170 000,00 €HT) porte celui-ci à 170 460,00 € HT.

Entreprise ROUSSEAU bâtiment Lot n°10 Plomberie	
Recharge extincteur du parking suite à dégradation	1 265,00 €
Total de l'avenant :	1 265,00 €
Soit + 0,29% par rapport au marché initial :	

La totalité des avenants du lot n°10 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 30 853,00 €HT soit + 7,10% par rapport au marché initial (434 000,00 € HT) porte celui-ci à 464 853,00 €HT.

Entreprise IMATEC lot n°11 Traitement d'eau	
Fourniture et pose d'un système inverseur automatique pour bouteille chlore	4 596,00 €
Fourniture et pose de coupures de proximité sur les pompes en galerie technique	4 455,20 €
Total de l'avenant :	9 051,00 €
Soit + 0,83% par rapport au marché initial	

La totalité des avenants du lot n°11 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 102 965,31 € HT soit + 9,49% par rapport au marché initial (1 085 028,61 €HT) porte celui-ci à 1 187 993,92 €HT.

Entreprise ROUSSEAU Bâtiment Lot n°13 Electricité courants forts et faibles -éclairage public	
Raccordement électrique trappe de désenfumage amenée d'air	980,00 €
Fourniture et pose d'un système d'interphonie dans galerie technique	1 728,00 €
Modifications électriques dans le restaurant	5 032,60 €
Alimentation d'une cabine à UV côté balnéothérapie	690,00 €
Incidence du flocage thermique sur les réseaux et luminaires à déplacer	465,00 €
Compléments de prises de courant dans le restaurant	1 290,00 €
Total de l'avenant :	10 185,60 €
Soit + 1,62 % par rapport au marché initial	

La totalité des avenants du lot n°13 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 117 036,00 € HT soit + 18,70% par rapport au marché initial (626 051,30 €HT) porte celui-ci à 739 202,21 €HT.

Entreprise EUROVIA Lot n°18 VRD	
Aménagement aire de sécurité derrière plongeur	2 222,25 €
Remplacement plages en galets par espaces en béton désactivé devant restaurant et bassin	13 850,55 €
Complément réseau pour raccordement station relèvement des eaux usées	3 175,00 €
Total de l'avenant :	19 247,80 €
Soit + 8,50 % par rapport au marché initial	

La totalité des avenants du lot n°18 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 32 192,80 €HT soit + 14,20% par rapport au marché initial (226 506,51 € HT) porte celui-ci à 258 699,31 €HT.

Entreprise EUROVIA Lot n°19 Espaces verts et minéraux	
Mise en place de clôture osier et bambou entre bassin et espaces verts	8 634,60 €
Fourniture et pose de bâches biodégradables	19 593,00 €
Aménagement espaces vert en minéraux devant restaurant et bassin sportif	17 310,75 €
Total de l'avenant :	45 538,35 €
Soit + 6,40% par rapport au marché initial	

La totalité des avenants du lot n°19 s'élevant depuis le début de l'opération à la somme de 18 930,65 € HT soit + 2,66% par rapport au marché initial (710 338,50 €HT) porte celui-ci à 729 269,15 €HT.

Entreprise BERRENGER Lot n°20 Clôtures	
Fourniture et pose d'une clôture et portail entre restaurant et grand bassin	991,40 €
Total de l'avenant :	991,40 €
Soit + 2,09% par rapport au marché initial	

Le montant de l'avenant du lot n°20 s'élevant à la somme de 991,40 €HT soit + 2,09% par rapport au marché initial (47 386,00 € HT) porte celui-ci à 48 377,40 €HT.

Entreprise Elisath Lot n°21 Gestion des entrées	
Création d'un poste de caisse sur espace forme	1 710,00 €
Total HT de l'avenant :	1 710,00 €
<i>Soit + 2,57% par rapport au marché initial</i>	

Le montant de l'avenant du lot n°21 s'élevant à la somme de 1 710,00 €HT soit + 2,57% par rapport au marché initial (66 437,50 € HT) porte celui-ci à 68 147,50 €HT.

Après addition de l'ensemble des avenants, le montant des marchés de travaux pour la recomposition du centre balnéaire de Dieppe s'élève à la somme de 17 291 472,67 €HT soit 20 680 601,33 €TTC.

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres du 20 juin 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date
d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à un permis de construire
Demande de M. LANGEVIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Trésor Public de Rouen a adressé à la ville une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme, liées à la demande de permis de construire formulée par Monsieur Jean LANGEVIN et référencée sous le numéro 76.217.03.00061, pour une construction sise à Dieppe – lotissement du Golf – 2 rue Jacques Bourgeois.

Le Trésor Public de Rouen est favorable pour accorder cette remise gracieuse d'un montant de 169 € et sollicite l'avis de la commune, afin de procéder à la régularisation comptable de l'opération.

Cette procédure n'est exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités formulée par Monsieur Jean LANGEVIN.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date
d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à un permis de construire
Demande de Mme DELERUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 33*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Trésor Public de Rouen vient d'adresser à la ville une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à la demande de permis de construire, formulée par Madame Elisabeth DELERUE et référencée sous le numéro 76.217.04.00104, pour une construction sise à Dieppe, chemin du Golf.

Le Trésor Public de Rouen est favorable pour accorder cette remise gracieuse d'un montant de 120 € et sollicite l'avis de la commune, afin de procéder à la régularisation comptable de l'opération.

Cette procédure n'est exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités formulée par Madame Elisabeth DELERUE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification du plan de stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 32*

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE (jusqu'à la question n°51), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°23), Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER (jusqu'à la question n°51), M. MARTIN (jusqu'à la question n°25), M. BAZIN (jusqu'à la question n°37), M. WILKINSON (jusqu'à la question n°28), M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°38), Mme GAILLARD, M. COIGNET, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER, M. MARTINE, Mme LETEURTRE (à la question n°52), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°24), Mme HUCHET, Mme BABER (à la question n°52), M. MARTIN (à partir de la question n°26), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°38), M. WILKINSON (à partir de la question n°29), M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS, Mme AUVRAY, M. PREVOST, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, Mme BABER à M. GRUEL (à la question n°52), M. MARTIN à M. VERGNORY (à partir de la question n°26), M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (à partir de la question n°38), M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°39), Mme LEGRAS à Mme GAILLARD, Mme AUVRAY à Mme ORSENIGO, M. PREVOST à Mme BILLIEZ, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 8 février 2007 le Conseil Municipal a approuvé l'extension du stationnement payant sur voirie en Centre Ville à proximité du centre balnéaire en créant 252 nouvelles places réparties de la façon suivante :

- 71 places rue Alexandre Dumas dont 4 places réservées au stationnement des personnes à mobilité réduite
- 22 places rue des Falaises
- 159 places sur l'îlot Central entre le centre balnéaire et la plage.

Ces places, classées en zone orange avec un paiement 7 jours sur 7 toute l'année, ont été intégrées au contrat conclu avec la société VINCI Park par avenant n°12.

L'extension de stationnement payant a été mise en place le 8 juin 2007.

Le classement en zone orange, avec un stationnement limité à 2 heures 30, a soulevé quelques difficultés qui amènent à proposer de classer ces places en zone verte pour ce qui concerne la tarification, en conservant le principe d'un paiement 7 jours sur 7. Ce classement en zone verte a pour objet de permettre un stationnement de longue durée, répondant aux attentes de nombreux Dieppois et visiteurs.

La recette annuelle attendue devrait se trouver minorée d'environ 25 000 € ce qui permettrait toujours de couvrir les dépenses liées à l'amortissement des horodateurs sur 5 ans et les deux emplois d'agents de surveillance de la voie publique, mais occasionnerait une moindre augmentation du résultat prévisionnel initialement estimé à + 119 463 € et qui passerait à + 94 463 €

Compte tenu du mode de répartition du résultat entre la Ville et le délégataire, la quote part revenant à la Ville serait ramenée à 160 567 € au lieu de 180 567 € et celle revenant à VINCI serait de 59 198 € au lieu de 64 198 €

La recette supplémentaire de l'opérateur comprenant la rémunération et la quote part de l'excédent serait donc diminuée de 5 000 € soit - 0,78 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette modification tarifaire concernant les 252 places de stationnement payant sur la plage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal modifiant le plan de stationnement de la Ville de Dieppe tel que présenté ci-dessus.

La conclusion d'un avenant n°13 à la convention de gestion globalisée du stationnement fera pour sa part l'objet d'une délibération ultérieure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 23 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 28 juin 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

